

GUIDE - GESTION & OPÉRATION

# ÉCOCENTRE

Adapté au contexte des Premières Nations  
au Québec



Édition générale 2024



IDDPNQL  
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES  
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

# GUIDE DE GESTION ET D'OPÉRATION D'UN ÉCOCENTRE ADAPTÉ AU CONTEXTE DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

## Informations générales

### Titre du document

Guide de gestion et d'opération d'un écocentre adapté au contexte des Premières Nations au Québec

### Version Générale

Mai 2024

---

Le présent document, intitulé «Guide de gestion et d'opération d'un écocentre adapté au contexte des Premières Nations au Québec» a été préparé par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL). Le contenu de cette publication peut être reproduit en tout ou en partie et par quelques moyens que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

Il est seulement demandé :

- de reproduire le texte ou le matériel avec exactitude ;
- d'indiquer le titre complet du texte ou du matériel reproduit ;
- de citer le texte ou le matériel reproduit de la façon suivante : «Guide de gestion et d'opération d'un écocentre adapté au contexte des premières nations au québec, version générale, IDDPNQL, 2023».

## Présentation du document

Le guide de gestion et d'opération d'un écocentre est produit à l'intention des Premières Nations afin de soutenir la gestion efficace et sécuritaire de leur installation. Il aborde d'abord la définition d'un écocentre, son utilité ainsi que son cadre réglementaire. Ses modalités de fonctionnement (matières acceptées, infrastructures, heures d'ouverture, récupération des matières, etc.) sont ensuite détaillées avant de décrire les instructions et conseils d'opération. Les consignes et les procédures en santé et la sécurité sont aussi présentées en fin de document, suivi de la formation nécessaire aux préposés. Plusieurs outils et documents pratiques sont disponibles en annexe et peuvent être imprimés pour leur utilisation sur le site de l'écocentre.

Ce document est une version générale et doit être adapté localement aux modalités de gestion de l'écocentre de chaque communauté. Les encadrés et les entêtes de tableaux **orange** sont à adapter et remplir par les gestionnaires ou coordonnateurs(trices) de l'écocentre. Les photos peuvent aussi être remplacées par celles de l'écocentre de la communauté et d'autres peuvent y être ajoutées. Une version Word modifiable est disponible sur demande auprès de l'équipe de gestion des matières résiduelles de l'IDDPNQL. N'hésitez pas à demander son appui pour vous accompagner dans l'adaptation de ce document.

## Présentation de l'IDDPNQL

Fondé en 2000, l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador a pour mandat principal de soutenir les 43 communautés des Premières Nations au Québec et au Labrador dans l'application de la Stratégie de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador et de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels elles sont confrontées.

L'IDDPNQL appuie les communautés dans leurs activités de protection et de mise en valeur des territoires, de développement social, de viabilité économique et de reconnaissance des droits des Premières Nations et apporte son expertise à l'APNQL lorsque des enjeux communs doivent être traités.

L'IDDPNQL est principalement actif dans les domaines suivants :

- Centre d'expertise en consultation;
- Centre d'expertise sur les ententes sur les répercussions et les avantages;
- Changements climatiques et énergie renouvelable;
- Conservation;
- Gestion des matières résiduelles;
- Mines et restauration de sites;
- Planification stratégique et planification communautaire globale.

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| LEXIQUE .....  | 7  |
| 1. Introduction.....   | 10 |
| 1.1. Qu'est-ce qu'un écocentre ? .....   | 10 |
| 1.2. Pourquoi avons-nous besoin d'un écocentre ?.....                                      | 11 |
| 1.3. Les impacts environnementaux .....  | 11 |
| 1.4. Le cadre réglementaire .....  | 13 |
| 1.4.1. Fédéral.....  | 13 |
| 1.4.2. Provincial .....  | 13 |
| 2. Fonctionnement général.....   | 15 |
| 2.1. Heures d'ouverture .....  | 15 |
| 2.1.1. Établir les heures d'ouverture .....  | 15 |
| 2.2. Infrastructures .....   | 16 |
| 2.3. Matières acceptées .....  | 17 |
| 2.3.1. Récupération, valorisation ou élimination.....                                      | 17 |
| 2.3.2. Réemploi .....  | 18 |
| 2.4. Résidus domestiques dangereux (RDD) et matières dangereuses utilisées au travail...19 |    |
| 2.4.1. Les résidus domestiques dangereux (RDD) .....                                       | 19 |
| 2.4.2. Les matières dangereuses utilisées en milieu de travail .....                       | 20 |
| 2.4.3. Transport des matières dangereuses .....  | 23 |
| 2.5. Récupération des matières.....  | 25 |
| 2.5.1. Les produits encadrés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) .....     | 25 |
| 2.5.2. Les pneus hors d'usage .....  | 26 |
| 3. Opération de l'écocentre .....  | 27 |
| 3.1. Accueil des visiteurs.....  | 27 |
| 3.1.1. Évaluation des volumes.....   | 28 |
| 3.2. Réception, tri et entreposage des matières.....                                       | 29 |
| 3.2.1. Matériaux secs .....  | 29 |
| 3.2.2. Résidus domestiques dangereux (RDD).....  | 30 |
| 3.2.3. Objets destinés au réemploi .....   | 37 |

|        |   |    |
|--------|---|----|
| 3.3.   | Transport des matières .....  | 38 |
| 3.3.1. | Préparation au transport .....  | 38 |
| 3.4.   | Gestion du site .....   | 39 |
| 3.4.1. | Circulation .....   | 39 |
| 3.4.2. | Entretien .....   | 39 |
| 3.5.   | Suivi des visites, des matières et des coûts .....                          | 40 |
| 3.5.1. | Présentation de l'outil de suivi .....                                      | 40 |
| 3.6.   | Tâches générales des préposés .....   | 43 |
| 4.     | Santé et sécurité .....   | 45 |
| 4.1.   | Équipements .....   | 45 |
| 4.1.1. | Équipements de protection individuelle .....                                | 45 |
| 4.1.2. | Équipements de sécurité .....   | 45 |
| 4.2.   | Signalisation .....   | 46 |
| 4.3.   | Plan d'intervention d'urgence .....   | 47 |
| 4.4.   | Accidents de travail ou d'un visiteur .....                                 | 47 |
| 4.5.   | Consignes de sécurité .....   | 48 |
| 4.6.   | Blessure ou intoxication .....  | 49 |
| 4.6.1. | Voies de contamination .....  | 49 |
| 4.7.   | Gestion des produits inflammables .....                                     | 51 |
| 4.7.1. | Inflammabilité des produits .....   | 51 |
| 4.7.2. | Déversement .....   | 51 |
| 5.     | Formation .....   | 52 |
|        | Annexe 1 – Gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) .....            | 53 |
|        | Résidus domestiques dangereux encadrés par la REP .....                     | 53 |
|        | Autres résidus domestiques dangereux .....                                  | 59 |
|        | Annexe 2 – Gestion des pneus .....  | 62 |
|        | Annexe 3 – Entreprises de traitement de matières dangereuses .....          | 64 |
|        | Annexe 4 – Classes de transport des matières dangereuses .....              | 65 |
|        | Annexe 5 – Tri des résidus domestiques dangereux .....                      | 66 |
|        | Annexe 6 – Fournisseurs de services pour la récupération des matières ..... | 88 |
|        | Annexe 7 – Aide-mémoire au tri des RDD .....                                | 90 |

|   |     |
|---|-----|
| Piles et batteries.....   | 90  |
| Lampes au mercure.....  | 92  |
| Produits inorganiques .....   | 94  |
| Produits électroniques .....  | 98  |
| Annexe 8 – Compatibilité des catégories de RDD.....                       | 101 |
| Annexe 9 – Aide-mémoire des tâches pour les préposés de l'écocentre ..... | 103 |
| Annexe 10 – Grille d'inspection : Trousse de premiers soins.....          | 107 |
| Annexe 11 – Plan d'intervention d'urgence .....                           | 109 |
| Annexe 12 – Rapport d'incident.....                                       | 116 |

## LEXIQUE<sup>1</sup>

**3RV-E** : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination

**Biodégradable** : Substance ou produit susceptible d'être intégralement décomposé par des organismes vivants.

**Centre de tri** : Entreprise effectuant le tri de matières résiduelles, notamment les matières recyclables et les résidus de construction, rénovation et démolition, en vue de leur recyclage ou leur valorisation.

**Collecte sélective** : Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte-à-porte.

**Compost** : Produit solide mature issu du compostage des résidus organiques. Le compost est un produit stable, riche en composés humiques, qui sert principalement d'amendement pour les sols. Il a généralement l'apparence d'un terreau riche en humus et est peu odorant.

**CRD** : Construction, rénovation, démolition

**Déchets ultime<sup>2</sup>** : Déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être enfouis dans un centre de stockage des déchets.

**Dépôt sauvage** : Lieu où sont déposées, à l'encontre des règlements, diverses matières.

**Encombrant** : Objets qui, en raison de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

**Enfouissement** : Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 mètres de hauteur, puis à les recouvrir d'au moins 15 centimètres de terre.

**Écocentre** : Lieu public aménagé pour le dépôt de matières recyclables, de résidus encombrants, de résidus domestiques dangereux (RDD), de matériaux de construction, de rénovation ou de démolition (CRD), de matières organiques (feuilles mortes, branches, etc.) et d'objets récupérables, dans le but d'en encourager le réemploi et le recyclage.

**Écoresponsable** : Personne physique ou morale, comportement ou activité qui tiennent compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

**Élimination** : Traitement final ou combinaison de traitements finals servant à transformer les déchets en matières inoffensives pour l'environnement.

---

<sup>1</sup> Recyc-Québec, 2021. Lexique. Page consultée le 25 août 2021. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/lexique>.

<sup>2</sup> Portail Québec, 2021. Thésaurus de l'activité gouvernementale. Page consultée le 25 août 2021. <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=3714>.



**Gaz à effet de serre** : Gaz présents dans l'atmosphère et qui contribuent à retenir la chaleur près de la surface terrestre. Les GES sont formés essentiellement de vapeur d'eau, de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), de méthane (CH<sub>4</sub>) généré notamment par l'enfouissement des matières organiques, d'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) provenant entre autres de la combustion de la biomasse, et d'ozone (O<sub>3</sub>).

**GES** : Gaz à effet de serre

**GMR** : Gestion des matières résiduelles

**ICI** : Industries, commerces, institutions

**ISÉ** : Information, sensibilisation, éducation

**LET** : Lieu d'enfouissement technique

**Lixiviat (eau de lixiviation)** : Liquide résiduel produit par l'infiltration d'eau ou d'autres liquides à travers une masse de matières lors de leur entreposage ou à l'une ou l'autre des étapes de traitement.

**Matière organique** : Fraction de matière vivante (matière végétale, matière animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

**Matière recyclable** : Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

**Matière résiduelle** : Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon.

**PGMR** : Plan de gestion des matières résiduelles

**Pneu hors d'usage** : Il s'agit de pneus endommagés qui ne peuvent plus être réutilisés ou rechapés, ou de pneus comportant des défauts de fabrication. Les pneus hors d'usage peuvent être recyclés en produits finis caoutchoutés (tapis de dynamitage, d'étable, asphalte caoutchouté, etc.) ou en d'autres sous-produits (noir de carbone, huiles, etc.). Ils peuvent également être dirigés vers la valorisation énergétique (cimenteries, centrales d'énergie, etc.). Il importe de faire la distinction entre un pneu hors d'usage et un pneu usé, ce dernier pouvant encore être réutilisé ou réchappé.

**Poste de transbordement** : Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

**Putrescible** : Qui peut pourrir et se décomposer.

**Récupérateur / conditionneur** : Entreprise effectuant la collecte, l'entreposage ou le conditionnement (déchiquetage, mise en ballots, broyage, etc.) de matières résiduelles, en vue de leur recyclage ou leur valorisation.

**Recyclage** : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. Le compostage et la biométhanisation sont aussi considérés comme des procédés de recyclage.

**REP** : Responsabilité élargie des producteurs. Principe et démarche qui étendent les obligations des producteurs à l'égard des produits qu'ils fabriquent ou mettent en marché jusqu'à la fin du cycle de vie de ces derniers. Ainsi, le producteur a la responsabilité d'assurer la récupération et la valorisation de ses produits en fin de vie grâce à un système de récupération qu'il met lui-même en place ou grâce à une association qui le fait pour ses membres.

**Résidu alimentaire** : Matière organique résiduelle végétale ou animale issue de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.), générée par les citoyens à la maison ou au travail ou dans les secteurs institutionnel et commercial (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement, de santé, etc.).

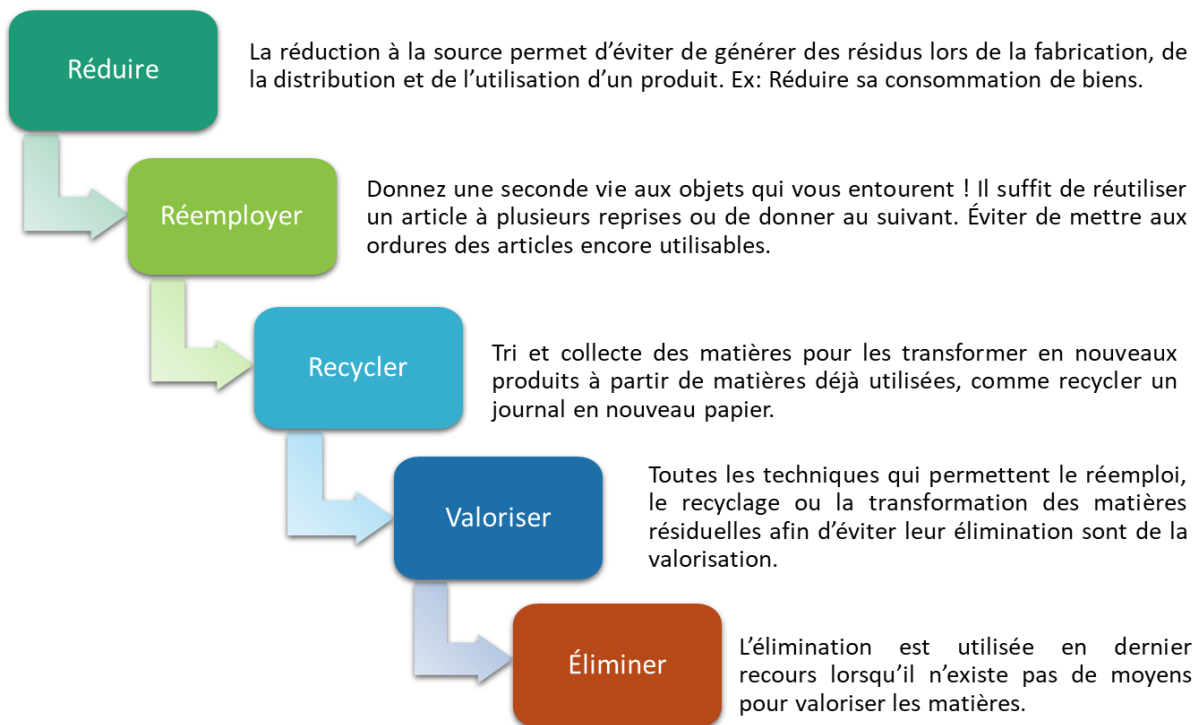
**Valorisation** : Terme générique qui englobe l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la récupération ou le recyclage de matières résiduelles, dans le but de les détourner de l'élimination.

# 1. Introduction

## 1.1. Qu'est-ce qu'un écocentre ?

L'écocentre est un lieu de dépôt communautaire temporaire de matières résiduelles. Il offre un endroit pour se débarrasser de certains produits, matières et matériaux qui n'ont pas leur place dans la collecte en porte-à-porte des déchets ou du recyclage résidentiel. Ces matières sont triées et ensuite acheminées vers des centres où elles sont récupérées, valorisées ou disposées de façon sécuritaire et responsable pour l'environnement. Certains écocentres ont aussi des aménagements pour collecter et redistribuer des matières en bon état pour qu'elles soient réemployées.

Son objectif premier est de détourner le plus possible de matières des sites d'enfouissement en priorisant le réemploi, la récupération et la valorisation des matières avant leur élimination. Il est tiré du principe des 3RV-E (figure 1).



**Figure 1: Logique hiérarchique des 3RV-E**

## 1.2 Pourquoi avons-nous besoin d'un écocentre ?

### **Rôle important pour le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières**

La gestion des matières résiduelles s'est beaucoup développée durant les dernières décennies. Le temps des grands dépotoirs où toutes les matières en fin de vie aboutissaient est terminé. De nos jours, d'autres options sont disponibles pour détourner ces matières de l'enfouissement. Les impacts environnementaux ainsi que les coûts de construction et de gestion de ces sites d'enfouissement ont contribué à la prise de conscience sur la question des matières résiduelles.

Le système de gestion des matières résiduelles actuel est basé sur le principe des 3RV-E (Figure 1). C'est-à-dire qu'en premier lieu, il faut réduire à la source, puis réemployer, recycler ou valoriser les matières avant de les envoyer à l'élimination par incinération (les brûler) ou enfouissement. À cet effet, l'implantation d'une collecte en porte-à-porte des matières recyclables ou des matières compostables contribue à de meilleures pratiques.

Cependant, certaines matières peuvent être recyclées ou valorisées, mais n'ont pas leur place dans le bac de recyclage ou dans le bac à déchets. Selon le principe des 3RV-E, les écocentres peuvent accepter beaucoup de ces matières et c'est pourquoi ils sont devenus un maillon important dans la chaîne de gestion des matières résiduelles. Ainsi, les matières n'ayant pas leur place dans les déchets ou dans le recyclage peuvent désormais être apportées dans les écocentres.

Elles y sont ensuite ramassées par des récupérateurs spécialisés pour être transformées en d'autres produits ou disposées adéquatement. Le but d'une saine gestion des matières résiduelles est que seuls les déchets ultimes soient éliminés et que les matières recyclables et putrescibles soient réutilisées, recyclées ou valorisées. Un déchet ultime, ou final, est une matière qui ne peut pas être recyclée, réutilisée ou valorisée (ex : couches, sacs de chips).

## 1.3. Les impacts environnementaux

### **Préservation des ressources naturelles**

Par le recyclage des matières, les écocentres permettent de fournir une partie des ressources nécessaires à la fabrication de produits et de couper dans l'extraction et la transformation de nouvelles ressources. Par exemple, cela permet de fondre le métal et de le réutiliser au lieu d'ouvrir de nouvelles mines (fer, cuivre, etc.).

### **Amélioration de la propreté dans la communauté**

Les écocentres offrent un endroit pour disposer des objets qui ne sont pas acceptés dans les collectes de déchets et du recyclage, ce qui évite de les retrouver dans les bois ou autour de la communauté.

### Augmentation de la durée de vie du site d'enfouissement

Lorsque les matières sont recyclées ou valorisées, cela diminue la quantité de déchets acheminés à l'enfouissement et prolonge la durée de vie du site d'enfouissement.

### Réduction de la pollution et de la contamination de l'air, des sols et de l'eau

La valorisation et l'élimination sécuritaire des matières à l'écocentre, particulièrement les résidus toxiques et dangereux (propane, batteries, huiles, ampoules au mercure, etc.), permet de réduire les risques de contamination de l'air, des sols et de l'eau. Cette contamination peut causer de graves problèmes tant pour la santé humaine que pour celle de la faune et de la flore, qui jouent un rôle important dans les activités traditionnelles des Premières Nations (chasse, pêche, cueillette).

À l'enfouissement, les contaminants se retrouvent dans le lixiviat, le liquide produit par l'eau qui coule au travers des déchets. Ce liquide peut ensuite contaminer le sol et les cours d'eau s'il n'est pas bien capté et traité (figure 2). À l'incinération, le brûlage des matières résiduelles dans un incinérateur crée des fumées chaudes qui sortent des cheminées et qui doivent respecter une certaine limite de contaminants. Même si les fumées sont traitées, elles sont une source de pollution. De plus, les cendres et les mâchefers (tout ce qui ne brûle pas) doivent être traités ou enfouis, ce qui nous ramène aux impacts de l'enfouissement.



**Figure 2: Contamination environnementale des sols, de l'eau et de l'air par les déchets**

## 1.4. Le cadre réglementaire

### 1.4.1. Fédéral

Les compétences fédérales relatives à la gestion des déchets se limitent principalement à l'exportation et à l'importation des déchets dangereux, à la gestion des déchets nucléaires et des substances toxiques. Un seul règlement inclut à la fois la gestion de matières résiduelles et les Premières Nations au niveau fédéral : le *Règlement sur la destruction des déchets dans les réserves indiennes*<sup>3</sup>, découlant de la *Loi sur les Indiens*<sup>4</sup>. L'encadrement du transport des matières dangereuses est aussi géré au niveau fédéral. Les activités des écocentres ne sont pas régies par ce palier de gouvernement, mis à part pour le transport des matières dangereuses. Ainsi, le transport des résidus domestiques dangereux et leur entreposage sont concernés par ce règlement, tant sur réserve que hors réserve (Règlement sur le transport des matières dangereuses).

### 1.4.2. Provincial

Au niveau provincial, c'est la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et ses règlements qui encadrent majoritairement la gestion des matières résiduelles. Le principal document de planification est la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR). Ce document cible des enjeux de GMR tels que :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La Politique donne également quatre orientations :

- Prévenir ou réduire la production de matières résiduelles;
- Promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
- Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ;

---

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada, 2021. Règlement sur la destruction des déchets dans les réserves indiennes. Page consultée le 25 août 2021. [https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.,\\_ch.\\_960/page-1.html](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.,_ch._960/page-1.html).

<sup>4</sup> Kachanova V., 2014. Les écocentres québécois : portrait et recommandations pour le réseau de deuxième génération. Page consultée le 25 août 2021. [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/7249/cufe\\_Kachanova\\_V\\_essai461.pdf?sequence=1](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/7249/cufe_Kachanova_V_essai461.pdf?sequence=1).

- Obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination de ces produits.

En résumé, la gestion des matières résiduelles relève principalement du palier provincial alors que le contexte législatif des communautés des Premières Nations relève majoritairement du palier fédéral. Ces aspects réglementaires impliquent donc quelques zones grises en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles en territoire de réserve. En effet, les communautés autochtones au Québec sont normalement assujetties à la LQE, mais les territoires de réserves, quant à eux, sont assujettis aux lois fédérales. Par exemple, la construction et l'opération d'un écocentre ne sont pas présentement assujetties à l'obtention d'un certificat d'autorisation selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE, art. 22)<sup>5</sup>. Toutefois, les parties prenantes gagneraient à adhérer à la réglementation québécoise, car elle favorise des infrastructures de qualité, des pratiques uniformisées et acceptables pour l'environnement, notamment en ce qui a trait aux opérations d'un écocentre.

---

<sup>5</sup> MELCC, 2021. Demande de certificat d'autorisation ou Demande d'autorisation pour un projet industriel. Page consultée le 25 août 2021. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/Industriel/demande/index.htm>.

## 2. Fonctionnement général

### 2.1. Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture de l'écocentre sont présentées dans l'encadré (à compléter).

| HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE |              |
|-----------------------------------|--------------|
| <b>ÉTÉ</b>                        | <b>HIVER</b> |
| DIMANCHE                          | DIMANCHE     |
| LUNDI                             | LUNDI        |
| MARDI                             | MARDI        |
| MERCREDI                          | MERCREDI     |
| JEUDI                             | JEUDI        |
| VENDREDI                          | VENDREDI     |
| SAMEDI                            | SAMEDI       |

#### 2.1.1. Établir les heures d'ouverture

Les heures d'ouverture jouent un rôle important sur la fréquentation de l'écocentre par les visiteurs. Pour maximiser son utilisation et rentabiliser le travail des préposés, il est important de bien connaître les besoins et les habitudes des membres de la communauté, des commerces et des institutions. Voici deux pistes de solutions pour établir des heures d'ouverture adaptées à votre communauté.

- Si l'écocentre est déjà en marche, utiliser l'outil de suivi pour analyser les heures et les jours qui ont le plus et le moins de visites. Bien rempli, l'outil comptabilise automatiquement ces informations (voir section 3.5).
- Consulter les membres, commerces et institutions sur leurs besoins en termes d'horaire à l'aide de conversations directes ou de sondages.

Les questions suivantes peuvent aussi être posées :

- Devrait-il être ouvert à temps plein ou à temps partiel?
- Devrait-il avoir un horaire différent selon les saisons?
- De combien d'employés avons-nous besoin pour répondre aux visiteurs?

De manière générale, l'achalandage se concentrera à des moments particuliers et en comptabilisant les visites, il sera possible de modifier ou d'ajuster les heures et périodes d'ouverture en fonction des besoins de la clientèle. Par exemple, le printemps et l'automne sont généralement des périodes plus achalandées, et il est souvent nécessaire d'offrir une plage horaire de soir ou de fin de semaine afin d'accommoder les travailleurs.



## 2.2. Infrastructures

Le site est aménagé de manière à ce que les matières amenées par le visiteur soient déposées dans la bonne filière de traitement ou de valorisation. L'aménagement peut aussi évoluer au fil du temps. La figure ci-dessus présente les infrastructures habituelles d'un écocentre. L'écocentre comprend des secteurs pour les catégories de matières suivantes (à adapter) :

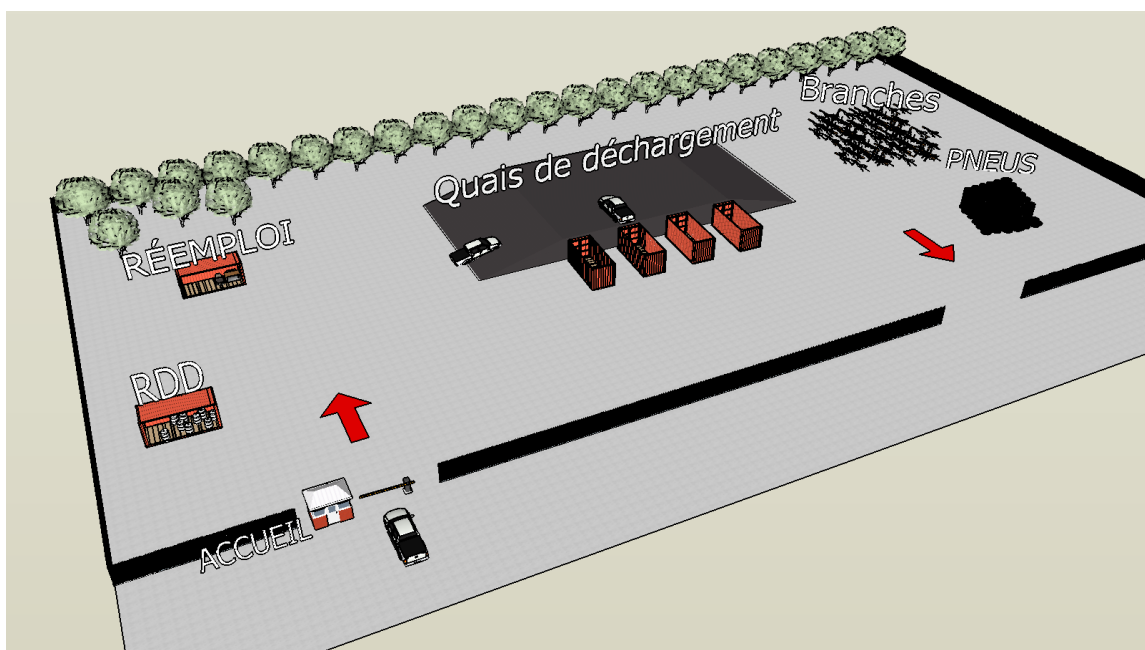
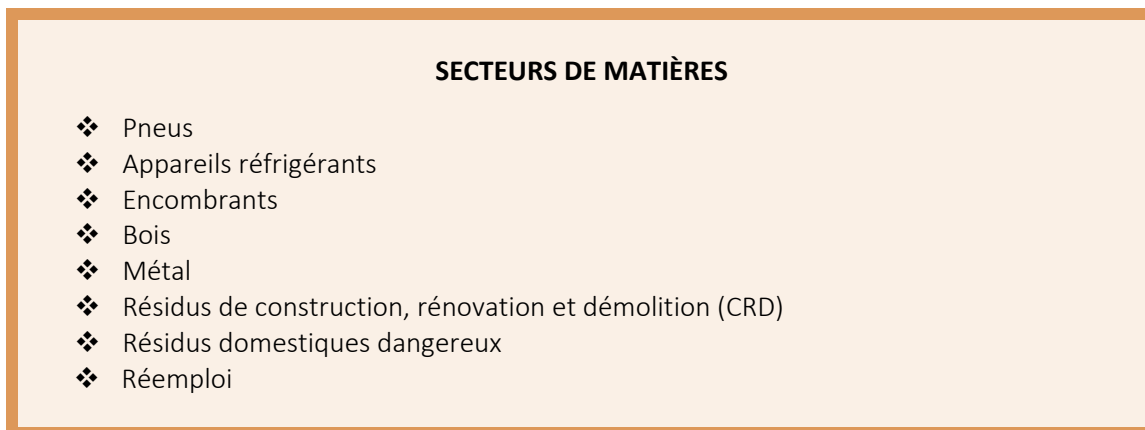


Figure 3: Plan d'un écocentre type

## 2.3. Matières acceptées

### 2.3.1. Récupération, valorisation ou élimination

Les matières acceptées à l'écocentre pour la récupération, la valorisation ou l'élimination sont les suivantes (à adapter). Les types de pneus, de résidus domestiques dangereux et d'appareils réfrigérants acceptés sont spécifiés aux annexes 1 et 2 en fonction de leur programme de récupération. Ces programmes sont présentés à la section 2.5 Récupération des matières.

#### MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LA RÉCUPÉRATION, LA VALORISATION OU L'ÉLIMINATION

- ❖ ENCOMBRANTS (meubles, électroménagers, etc.)
- ❖ APPAREILS RÉFRIGÉRANTS (réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs, etc.)
- ❖ RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) :
  - Bois : peint, traité, réutilisable ou provenant de palettes
  - Matériaux secs : Vitres et fenêtres cassées, revêtement extérieur, laine isolante, ciment, etc.
- ❖ MÉTAUX (acier, fer, etc.)
- ❖ PNEUS sans jantes
- ❖ RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) :
  - Peintures, teintures, vernis, aérosols
  - Produits chimiques (pesticides, acide, colle, diluant, nettoyant, solvant, etc.)
  - Lampes au mercure (fluocompactes, néons, etc.)
  - Huiles et filtres usagés et contenant
  - Piles et batteries
  - Bonbonnes de propane
  - Produits électroniques (TV, imprimantes, cellulaires, ordinateurs, etc.)

## 2.3.2. Réemploi

Permettre le dépôt et la collecte d'objets pour le réemploi est un bon moyen pour détourner des matières de l'enfouissement en plus de fournir gratuitement ou à peu de frais des objets dont les membres de la communauté ont besoin.

Les matières acceptées pour le réemploi peuvent grandement varier d'un écocentre à l'autre en fonction de leur installation. Si un service de réparation est offert, des objets brisés peuvent être récupérés. Autrement, ils devraient être : en bon état, propres, non troués et réutilisables par d'autres personnes. Les catégories de matières suivantes peuvent être amenées au réemploi (à adapter) :

### MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LE RÉEMPLOI

- ❖ Meubles
- ❖ Appareils électroménagers
- ❖ Fournitures de maison
- ❖ Jouets / Vélos
- ❖ Vêtements
- ❖ Produits électroniques
- ❖ Matériaux de construction

#### 2.3.2.1. Autres options de réemploi

Si les visiteurs désirent avoir des informations sur les autres options pour récupérer ou obtenir des objets usagés, il est possible de les référer à quelques organismes de votre région qui sont en mesure de récupérer divers objets, meubles, jouets, articles de maison et vêtements. Les petites annonces sont aussi un bon endroit pour donner, vendre ou trouver des objets usagés.

### AUTRES OPTIONS DE RÉEMPLOI

- ❖ Service d'entraide familiale (spécifier)
- ❖ Magasins seconde main (spécifier)
- ❖ Les petites annonces locales (spécifier)
- ❖ Petites annonces en ligne : [Petites annonces gratuites Kijiji](#), [LesPAC.com](#), [eBay](#)
- ❖ [Facebook](#): Publiez une annonce sur votre mur ou dans les groupes de petites annonces.

## 2.4. Résidus domestiques dangereux (RDD) et matières dangereuses utilisées au travail





Les matières dangereuses sont présentes partout, à la maison comme au travail. Ces substances doivent être traitées avec soin et triées avec rigueur afin de limiter les dangers pour la santé et l'environnement. Selon leur utilisation, elles sont encadrées et identifiées différemment. Les matières dangereuses utilisées en milieu de travail sont identifiées par le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) alors que les produits utilisés à la maison sont identifiés par Santé Canada.

L'écocentre est conçu pour récupérer les résidus domestiques dangereux, soit des produits utilisés à la maison. Cependant, il se pourrait que des membres y apportent des matières dangereuses utilisées en milieu de travail. Les préposés doivent donc être capables de reconnaître ces matières et de comprendre les deux types d'identification pour bien les gérer.

### 2.4.1. Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Les produits domestiques dangereux sont des substances corrosives, inflammables, explosives et toxiques utilisées à la maison. Plusieurs RDD, mais pas tous, peuvent être identifiés par l'un ou plusieurs des quatre symboles de Santé Canada suivant :

**Tableau 1: Symboles RDD de Santé Canada**

| Symboles  | Signification  |
|---|--|
|  | <b>Corrosif :</b><br>Ce produit brûle la peau, les yeux, ou s'il est avalé, la gorge et l'estomac.   |
|  | <b>Explosif :</b><br>Ce contenant peut exploser s'il est chauffé ou percé. Les éclats de métal ou de verre peuvent causer de graves accidents surtout aux yeux.  |
|  | <b>Inflammable :</b><br>Ce produit ou les vapeurs qu'il dégage prendront feu s'il est placé près d'une source de chaleur, des flammes ou des étincelles. Un chiffon imbibé de ce produit peut aussi prendre feu tout seul. |
|  | <b>Poison :</b><br>Si le produit est avalé, léché ou parfois touché ou inhalé, il peut provoquer des malaises ou la mort.  |

De manière générale, il y a 8 grandes catégories de RDD. Elles sont présentées plus en détail à l'annexe 1.

- Les piles et batteries
- Les lampes au mercure (néons, fluorescents et fluocompacts)
- Les huiles, antigels, filtres et contenants
- Les peintures, vernis et laques
- Les appareils de réfrigération/climatisation
- Les produits électroniques
- Les produits inorganiques (les produits chimiques : acides, basiques, toxiques, combustibles. Ex. produits ménagers, pesticides)
- Les produits organiques (ex. aérosols, solvants)

### 2.4.2. Les matières dangereuses utilisées en milieu de travail

Les matières dangereuses utilisées en milieu de travail sont des produits qui ne sont pas vendus au public, mais seulement aux entreprises, commerces, institutions, etc. Les écocentres ne sont généralement pas faits pour collecter ces produits, en raison de leur format ou de leur nature particulière (produits non courants). Attention, plusieurs récupérateurs ne voudront pas les collecter ou le feront avec frais.

Avant d'accepter ces produits à l'écocentre :

1. Encouragez les visiteurs à se départir de leurs produits via leur fournisseur, qui sauront les traiter adéquatement.

Si l'option 1 n'est pas possible,











2. Validez que vous pourrez vous en départir, puisque l'écocentre n'est pas un lieu de stockage à long terme.
  - 2.1. Pour les écocentres faisant affaire avec Société Laurentide pour récupérer leurs RDD, ceux-ci les acceptent avec les mêmes frais que les RDD ne faisant pas partie de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les trier selon le type de produit comme pour les RDD.
  - 2.2. Pour de grandes quantités, vous pouvez faire appel à d'autres entreprises spécialisées (voir annexe 3).

Ces produits sont encadrés par le *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT). C'est la norme nationale canadienne en matière de communication des renseignements sur les dangers. Ce système a un ensemble d'éléments standardisés à l'échelle internationale (Système général harmonisé) comprenant :

- La classification des produits par des symboles de mise en garde
- L'étiquette des produits

- La fiche de données de sécurité des produits

L'étiquette apparaît directement sur le contenant, tandis que la fiche est généralement accessible sur internet et offre un complément d'information. La formation SIMDUT est obligatoire pour les préposés de l'écocentre. Elle présente l'ensemble des informations sur ce système. Les symboles et un exemple d'étiquette sont présentés ci-dessous.

|   |   |   |   |  |   |
|---|---|---|---|--|---|
|  | <b>Bombe explosant</b><br>(pour les dangers d'explosion ou de réactivité)   |  | <b>Flamme</b><br>(pour les dangers d'incendie)  |  | <b>Flamme sur un cercle</b><br>(pour les matières comburantes)  |
|  | <b>Bouteille à gaz</b><br>(pour les gaz sous pression)  |  | <b>Corrosion</b><br>(peut être corrosif pour les métaux ainsi que la peau ou les yeux)                  |  | <b>Tête de mort sur deux tibias</b><br>(peut être toxique ou mortel après une courte exposition à de petites quantités) |
|  | <b>Danger pour la santé</b><br>(peut avoir ou est présumé avoir de graves effets sur la santé)  |  | <b>Point d'exclamation</b><br>(peut entraîner des effets moins sévères sur la santé ou couche d'ozone*) |  | <b>Environnement*</b><br>(peut être nocif pour le milieu aquatique)   |
|  | <b>Matières infectieuses présentant un danger biologique</b><br>(pour les organismes ou les toxines susceptibles de causer des maladies chez l'humain ou chez l'animal) |   |   |  |   |

\* Le SGH établit également un groupe de dangers pour l'environnement. Ce groupe et les classes qu'il englobe n'ont pas été adoptés dans le SIMDUT 2015. Cependant, les différentes classes liées à l'environnement peuvent figurer sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS). Le SIMDUT 2015 permet de fournir des renseignements concernant les dangers pour l'environnement.

Figure 4: Symboles SIMDUT 2015

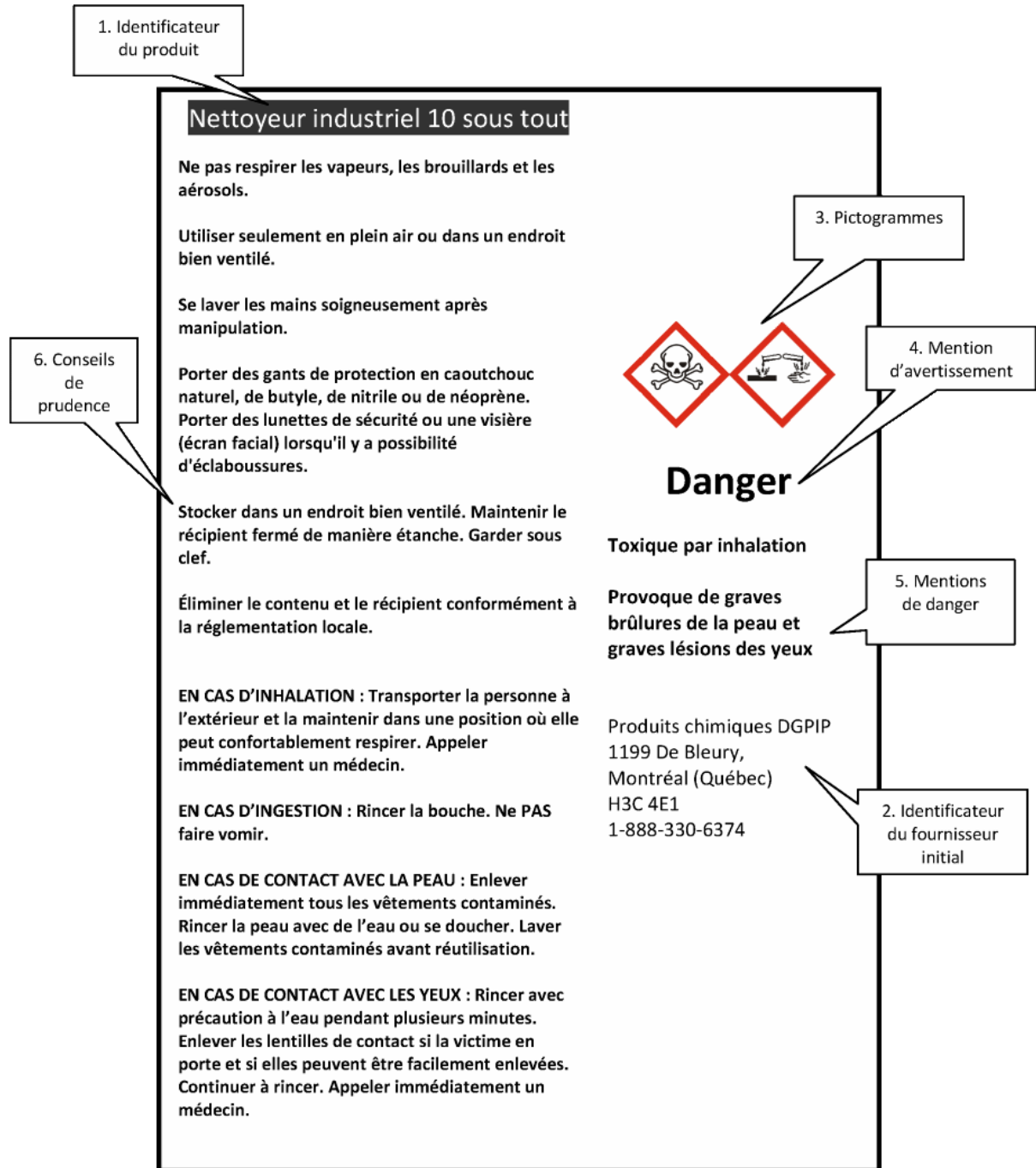


Figure 5: Étiquette SIMDUT 2015

### 2.4.3. Transport des matières dangereuses

Un règlement contrôle le transport des matières dangereuses (*Règlement sur le transport des matières dangereuses*). Transport Canada est chargé de superviser cette réglementation visant la sécurité publique. Celle-ci assure entre autres que les intervenants d'urgence aient l'information nécessaire en cas d'accident ou de déversement.

Tous les contenants de matières dangereuses doivent être identifiés avec des classes de transport. C'est la responsabilité des préposés d'apposer les étiquettes sur les barils. La figure 6 est un exemple d'identification fait par les préposés. Le transporteur va aussi identifier la provenance de ce baril avec une étiquette au nom de votre écocentre (figure 7).



**Figure 6: Identification d'un baril RDD inorganique toxique**




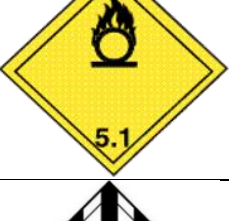



**Figure 7: Identification de provenance d'un baril RDD inorganique**

Seuls les barils de RDD inorganiques et de piles auront besoin de se faire poser une étiquette. Les autres contenants pour les RDD organiques par exemple (SOGHU et Écopeinture) sont déjà étiquetés par les fournisseurs des bacs. Le tableau suivant présente les étiquettes à poser en fonction du type de RDD. Se référer à l'annexe 4 pour consulter l'ensemble des classes de transport des matières dangereuses et leurs pictogrammes.



Tableau 2: Étiquettes à poser par les préposés sur les barils RDD

| Baril RDD | Étiquette du type de RDD   | Étiquette de la classe de transport   |
|-----------|--|---|
| Acides    | <p><b>ACIDES</b></p> <p><b>UN 3264</b><br/>LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF,<br/>ACIDE, NSA</p>  |  <p>8</p>     |
| Bases     | <p><b>BASES</b></p> <p><b>UN 3266</b><br/>LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF,<br/>BASIQUE, NSA</p>   |  <p>8</p>     |
| Toxiques  | <p><b>TOXIQUES</b></p> <p><b>UN 3287</b><br/>LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE,<br/>NSA</p>  |  <p>6</p>    |
| Oxyant    | <p><b>OXYDANT</b></p> <p><b>UN 1479</b><br/>SOLIDE COMBURANT NSA</p>   |  <p>5.1</p> |
| Piles     | <p><b>Piles au lithium</b><br/><b>destinées au recyclage</b></p> <p><small>certificat d'équivalence Appel à Recycler: SU 11601</small></p> |  <p>9</p>   |

## 2.5. Récupération des matières

Une fois les matières collectées à l'écocentre, elles doivent être acheminées vers des centres de traitement. Elles y seront recyclées, valorisées ou disposées sécuritairement. Pour certaines, il est de la responsabilité de l'écocentre de trouver un endroit où les acheminer. Il faut créer des ententes avec des recycleurs de la région. C'est le cas par exemple du bois, du métal, des CRD et des encombrants.



Pour d'autres, leur traitement est réglementé et des organismes désignés s'occupent du transport et du traitement de ces matières. C'est le cas de certains résidus domestiques dangereux, dont les produits électroniques, les appareils réfrigérants, les piles, les peintures et les ampoules, ainsi que les pneus. Il existe 6 programmes de récupération au Québec pour différents types de produits. Cinq d'entre eux sont encadrés par le règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les programmes sont présentés aux sections suivantes.

Un tableau (à remplir) de la liste des fournisseurs de services transportant ou récupérant les matières et leurs coordonnées est fourni à l'annexe 6.

### 2.5.1. Les produits encadrés par la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Ces produits sont encadrés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (LQE.- Q2, r.40.1). La responsabilité élargie des producteurs (REP) assure que les entreprises qui mettent en marché un produit visé et par la réglementation assume les coûts de gestion de leurs produits en fin de vie, par exemple, en offrant gratuitement la récupération de ces produits. La REP vise les six catégories de produits suivantes :

**Tableau 3: Produits sous la Responsabilité élargie des producteurs**

|   |   |
|---|---|
|  | <p><b>Programme :</b> ARPE-Québec</p> <p><b>Organisme responsable :</b> ARPE-Québec</p> <p><b>Produits :</b> Ordinateurs, écrans, téléviseurs, téléphones, imprimantes, télécopieurs, caméras, appareils audio et vidéo, etc.</p> |
|  | <p><b>Programme :</b> Recycfluor</p> <p><b>Fournisseur de services :</b> Société Laurentide (ou autre)</p> <p><b>Produits :</b> Tubes fluorescents, lampes fluocompactes, autres types de lampes contenant du mercure.</p>        |

|  |  |
|--|--|
|   | <p><b>Programme :</b> Écopeinture</p> <p><b>Fournisseur de services :</b> Société Laurentide</p> <p><b>Produit :</b> Peintures, teintures, vernis, apprêts, laques et enduits protecteurs au latex, alkyde ou émail, tous leurs contenants.</p>                    |
|   | <p><b>Programme :</b> Appel à recycler</p> <p><b>Fournisseur de services :</b> Société Laurentide (ou autre)</p> <p><b>Produits :</b> Piles rechargeables, piles non rechargeables.</p>  |
|   | <p><b>Programme :</b> SOGHU</p> <p><b>Fournisseur de services :</b> Société Laurentide (ou autre)</p> <p><b>Produits :</b> Huiles, leurs contenants et filtres, antigels, liquides de refroidissement, contenants de nettoyeurs à freins.</p>                      |
|  | <p><b>Programme :</b> GORECYCLE</p> <p><b>Organisme responsable :</b> Groupe Coderr</p> <p><b>Produits :</b> Appareil contenant des halocarbures : Réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau, airs conditionnés, humidificateurs, déshumidificateurs.</p> |

### Produits acceptés

Pour chaque catégorie de produits, des produits spécifiques sont visés par les programmes. Pour ceux qui ne sont pas visés, ils sont souvent acceptés quand même dans les contenants de collecte, mais avec des frais. Certains ne sont aussi tout simplement pas acceptés. L'ensemble de ces détails est spécifié dans les ententes conclues avec chaque organisme. Elles comprennent aussi des exigences pour l'entreposage et le tri des matières. Un tableau résumé des produits acceptés et des exigences est présenté à l'annexe 1. Il est cependant très important de consulter les ententes pour avoir toutes les informations détaillées. Il pourrait aussi y avoir des différences entre ces informations et celles de votre entente.

### 2.5.2. Les pneus hors d'usage

Les pneus ont un programme de récupération géré par Recyc-Québec. Il s'agit du *Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026*. Depuis 1999, des frais de 3\$ sont chargés à l'achat de chaque pneu neuf afin de financer la récupération des pneus gratuitement lorsqu'ils sont en fin de vie. Contrairement à la REP où les entreprises paient la récupération, ici ce sont les consommateurs. L'écocentre n'a donc pas à payer de frais pour se départir des pneus visés par le programme. Les types de pneus acceptés par le programme figurent à l'annexe 2.

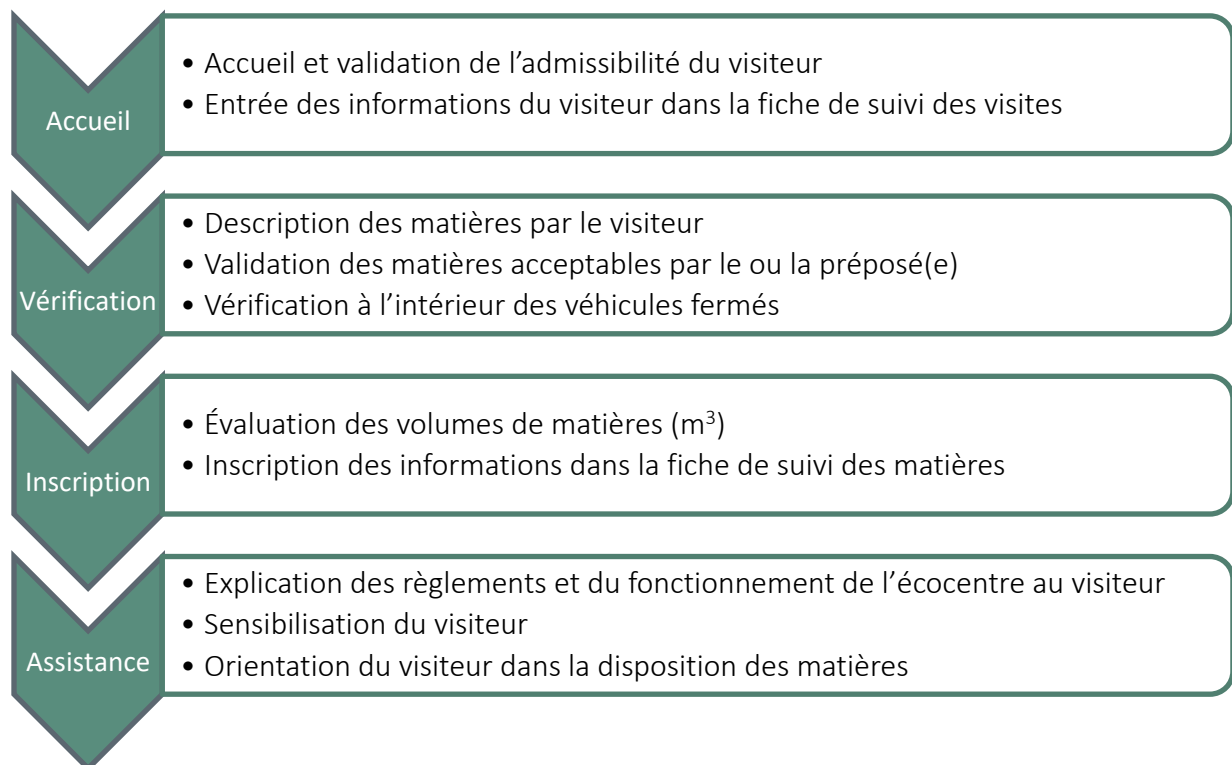
### 3. Opération de l'écocentre

#### 3.1. Accueil des visiteurs

L'accueil du visiteur se fait lors des heures d'ouverture indiquées à la section 2.1. Les préposés doivent être présents sur le site pendant les heures d'ouverture de l'écocentre. Chaque visiteur doit obligatoirement s'arrêter à la barrière ou au bâtiment d'accueil (figure 8) afin de s'inscrire et de faire évaluer la nature et le volume des matières apportées à l'écocentre (Tableau 4). Ces données doivent être inscrites dans l'outil de suivi afin de connaître les matières les plus fréquentes ainsi que les volumes entrants et sortants de l'écocentre (section 3.5). La procédure d'accueil se déroule généralement avec les 4 étapes suivantes.



Figure 8: Guérite d'accueil, écocentre de Pessamit



### 3.1.1. Évaluation des volumes

L'évaluation des volumes de matières apportées par les visiteurs de l'écocentre peut être facilitée par les chartes suivantes :

- Un coffre d'automobile compacte =  $0.4\text{m}^3$
- Une sécheuse =  $1\text{m}^3$
- Une boîte de pick-up de 6 pieds avec chargement de 3 pieds de haut =  $2\text{m}^3$
- Minifourgonnette =  $3.5\text{m}^3$

Le tableau suivant donne le volume équivalent aux dimensions d'un chargement, par exemple une remorque ou une boîte de pick-up.

**Tableau 4: Charte d'estimation des volumes d'un chargement**

| 4' x 6'        |                         | 4' x 8'        |                         | 4' x 10' ou 5' x 8' |                         |
|----------------|-------------------------|----------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| Hauteur (pied) | Volume ( $\text{m}^3$ ) | Hauteur (pied) | Volume ( $\text{m}^3$ ) | Hauteur (pied)      | Volume ( $\text{m}^3$ ) |
| 1              | 0,7                     | 1              | 0,9                     | 1                   | 1,1                     |
| 1,5            | 1,0                     | 1,5            | 1,4                     | 1,5                 | 1,7                     |
| 2              | 1,4                     | 2              | 1,8                     | 2                   | 2,3                     |
| 2.5            | 1,7                     | 2.5            | 2,3                     | 2.5                 | 2,8                     |
| 3              | 2,0                     | 3              | 2,7                     | 3                   | 3,4                     |
| 3.5            | 2,4                     | 3.5            | 3,2                     | 3.5                 | 4,0                     |
| 4              | 2,7                     | 4              | 3,6                     | 4                   | 4,5                     |
| 4.5            | 3,1                     | 4.5            | 4,1                     | 4.5                 | 5,1                     |
| 5              | 3,4                     | 5              | 4,5                     | 5                   | 5,7                     |

## 3.2. Réception, tri et entreposage des matières

La réception, le tri et l'entreposage des matières amenées à l'écocentre fonctionnent différemment en fonction de leur type. Il y a 3 catégories principales :

- **Les matériaux secs** (ex. métaux, CRD, bois, pneus, encombrants) : doivent être triés et disposés par les visiteurs aux endroits désignés.
- **Les résidus domestiques dangereux (RDD)** : doivent être déposés par les visiteurs à l'endroit désigné puis triés et entreposés par les préposés de l'écocentre.
- **Les objets destinés au réemploi**: peuvent être triés et entreposés par les préposés avec l'aide des visiteurs (selon la procédure interne).

### 3.2.1. Matériaux secs

1. Le visiteur identifie les conteneurs ou sections appropriés pour disposer de ses matières à l'aide des indications du préposé ou de la préposée à l'accueil puis des pancartes.
2. Le visiteur doit trier et déposer lui-même ses matières aux endroits appropriés. Par mesure de sécurité et afin d'éviter la contamination des conteneurs, il est interdit de déverser le contenu d'une remorque à bascule directement dans les conteneurs.
3. Les préposés supervisent, mais ne doivent pas manipuler les matières pour éviter les blessures.



**Figure 9: Conteneur d'encombrants, écocentre de Pikogan**



**Figure 10: Conteneurs de bois, métal et encombrants, écocentre de Pikogan**

### 3.2.2. Résidus domestiques dangereux (RDD)

#### *Réception des RDD*

1. Le visiteur apporte ses RDD sur la table prévue à cette fin ou sur une surface ayant un bassin de rétention.
2. Le ou la préposé(e) fait une inspection visuelle. Les RDD qui sont dans des contenants doivent être:
  - D'usage domestique
    - En cas de matières dangereuses utilisées en milieu de travail, se référer à la section 2.4.2.
  - Dans leur contenant d'origine ou clairement identifié
    - Si un contenant n'est pas identifié, le ou la préposé(e) doit questionner le visiteur sur la nature du contenu, son utilisation et sa provenance puis l'inscrire sur le contenant.
    - Si le produit n'est pas connu du visiteur, le ou la préposé(e) peut alors le placer dans le bac bleu foncé SOGHU ou l'emplacement désigné pour les produits organiques. Il y aura moins de danger pour la compatibilité des produits. Inscrire « produit inconnu » sur le contenant.
  - Fermés hermétiquement
    - Si un contenant coule ou n'est pas hermétique, il doit être placé dans un autre contenant fermé (des contenants vides doivent être disponibles pour cela à l'écocentre). Ne jamais effectuer de transversement. Le contenant en entier est mis à l'intérieur du nouveau contenant, pas seulement son contenu. Le ou la préposé(e) doit ensuite identifier le nouveau contenant.
  - D'une capacité inférieure à 20 litres (5 gallons) pour les produits liquides.

**\*\* AUCUN TRANSVERVEMENT N'EST AUTORISÉ SUR LE SITE.**

#### *Tri des RDD*





Les préposés trient les RDD en fonction de leur catégorie. Chaque catégorie a un endroit d'entreposage spécifique et il doit être fait selon certaines règles mises en place par le récupérateur (tableau 6).







En cas de doute sur la catégorie d'un produit, consultez la fiche de référence à l'annexe 5. Elle liste plus de 400 produits courants en indiquant leur classe et le contenant dans lequel ils doivent être déposés. D'autres précisions sur les produits spécifiques acceptés dans ces différents contenants sont aussi fournies à l'annexe 1. En cas de doute, informez-vous auprès du récupérateur (voir les récupérateurs à l'annexe 6).







Tableau 5: Catégorie de RDD et leur tri

| Catégories   | Contenants   | Précisions   |
|--|--|--|
| <p><b>Organiques</b></p> <p>Huiles, antigels, filtres et contenants</p> <p>Aérosols, solvant, etc.</p> |  <p>Bac bleu foncé (SOGHU)</p>              | <p>Placer les contenants convenablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En position debout</li> <li>• Idéalement les plus gros au fond et les plus petits au-dessus</li> </ul>  |
| <p><b>Peintures, vernis et laques</b></p>  |  <p>Bac bleu pâle ou vert (ÉcoPeinture)</p> | <p>Placer les contenants convenablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En position debout</li> <li>• Idéalement les plus gros au fond et les plus petits au-dessus</li> </ul>  |
| <p><b>Propane</b></p>  |  <p>Cage ou baril</p>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corder les bonbonnes en position debout.</li> <li>• Vérifier que les valves sont bien fermées.</li> </ul>   |
| <p><b>Produits électroniques</b></p>   |  <p>Cages, boîtes ou palettes</p>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer les produits délicatement</li> <li>• Entreposer à l'abri des intempéries</li> <li>• Ne pas laisser les produits au sol</li> <li>• Ne pas prendre de produits (employé ou visiteur)</li> </ul> <p><b>*Consulter la liste des produits acceptés à l'annexe 7.</b></p> |

| Catégories   | Contenants   | Précisions  |
|--|--|---|
| <p><b>Inorganiques</b><br/>Produits acides</p>               |  <p>Baril avec étiquette <b>Acides</b></p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter de la vermiculite entre les contenants. Elle stabilise les contenants et absorbe les fuites.</li> <li>• Placer les contenants debout.</li> <li>• Faire des étages.</li> </ul>  |
| <p><b>Inorganiques</b><br/>Produits basiques</p>             |  <p>Baril avec étiquette <b>Bases</b></p>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Refermer les barils de manière à laisser circuler l'air.</li> </ul>  |
| <p><b>Inorganiques</b><br/>Produits toxiques</p>             |  <p>Baril avec étiquette <b>Toxiques</b></p> |    |
| <p><b>Inorganiques</b><br/>Produits comburants (Oxydant)</p> |  <p>Baril avec étiquette <b>Oxydant</b></p> |  <p>* Les étiquettes acides, toxiques, etc. doivent être posées lors de la première utilisation des barils avec leur étiquette de transport (voir section 2.4.3).</p> <p>* <u>Consulter les feuilles aide-mémoire à l'annexe 7.</u></p> |

| Catégories  | Contenants   | Précisions   |
|---|--|--|
| <p><b>Les lampes au mercure</b></p> <p>Néons, fluorescents et fluocompactes</p> |  <p>Boîte en carton pour les tubes<br/>Bac en plastique pour les ampoules</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contenants et les emballages ne doivent <u>PAS</u> avoir de fuite ou être endommagés.</li> <li>• Placer les contenants sur une surface solide et stable.</li> <li>• Ne <u>PAS</u> empiler plus de 3 boîtes “ampoules” pour éviter d’écraser les lampes.</li> <li>• Manipuler les lampes par la base et non par la partie en verre et placer délicatement dans les contenants.</li> <li>• Toute lampe brisée doit faire l’objet d’un nettoyage.</li> </ul> <p><b><u>*Se référer au guide de collecte RecycFluo pour l’ensemble des instructions.</u></b></p> <p><b><u>*Feuille aide-mémoire des lampes acceptées à l’annexe 7.</u></b></p>   |
| <p><b>Piles et batteries</b></p>  |  <p>Boîte et baril</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre le sac de plastique fourni dans le baril avant d’y déposer les piles.</li> <li>• Vider et trier les sacs et contenants remplis de piles</li> <li>• Mettre directement dans le baril les piles:             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Alcalines</li> <li>○ NI-MH et NI-CD</li> </ul> </li> <li>• Mettre dans la boîte ignifuge les piles :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lithium et ion-lithium</li> <li>○ Petites piles scellées au plomb-acide</li> </ul> </li> <li>• Protéger les bornes des piles au lithium (papier collant)</li> <li>• Remplir au 2/3 le baril. Mettre la boîte pleine fermée à l’intérieur du baril sur les autres piles et fermer le baril avant le transport.</li> </ul> <p><b><u>*Feuilles aide-mémoire annexe 7.</u></b></p> |

## Entreposage des RDD

### Aménagement

#### Entreposage à l'extérieur :

- Cage à propane,
- Bac bleu foncé (SOGHU)
- Bac bleu pâle (ÉcoPeinture)

**Entreposage dans un entrepôt** (bâtiment, conteneur ou abri) protégeant des intempéries avec plancher étanche conçu pour résister aux produits chimiques et les contenir en cas de fuite ou de déversement:

- Barils à RDD inorganiques
- Contenant à piles et batteries
- Contenants à lampes au mercure
- Électroniques



**Figure 11: Conteneur et bacs à RDD, écocentre de Pikogan**

### Compatibilité

Chaque écocentre devrait avoir une armoire ou une remise d'entreposage séparée en deux ou trois sections et conçue spécifiquement pour l'entreposage sécuritaire des matières dangereuses. En raison de réactions potentiellement dangereuses entre les produits, les catégories de matières doivent être entreposées en respectant les critères de compatibilité. Se référer à l'annexe 8 pour la compatibilité des matières.

### Identification

À l'intérieur de l'entrepôt, les sections et les contenants doivent être clairement identifiés.

### Accessibilité

- Le visiteur ne doit jamais avoir accès aux barils et aux bacs. Ce n'est jamais le visiteur qui dépose ses RDD dans les barils/bacs, seulement une personne ayant suivis cette formation peut le faire.
- Pendant la période estivale, maintenir les portes de la remise d'entreposage ouvertes de manière à assurer une bonne ventilation.
- En dehors des heures d'ouverture :
  - Verrouiller la remise d'entreposage, les bacs et les cages;
  - S'assurer qu'aucun RDD n'est laissé à l'extérieur.
- Tenir l'endroit dégagé et accessible en tout temps pour les transporteurs et les équipes d'urgence

### Durée de l'entreposage

Les matières ne doivent jamais rester sur les lieux d'entreposage plus d'un an.

### Entretien

Le bassin de rétention de la remise des RDD doit être nettoyé/changé au moins une fois par année ou lors de déversements.

### 3.2.3. Objets destinés au réemploi

Une procédure doit être établie pour le fonctionnement des dépôts et des collectes des objets destinés au réemploi. Il s'agit de déterminer le rôle des préposés à l'écocentre et celui des visiteurs ainsi que la manière de gérer ces objets. **Voici quelques questions à répondre qui peuvent orienter la mise en place d'une procédure.**

#### PROCÉDURE DE RÉEMPLOI

##### Dépôt des objets

- Où les visiteurs doivent-ils déposer leurs objets?
- Qui (visiteurs ou préposés) trie les matières et comment le tri est-il effectué? Vérification si bon état, séparation des types d'objets, etc.
- Qui (visiteurs ou préposés) entrepose les matières après le tri?
- Comment l'entreposage est-il effectué? (Y a-t-il des sections?)

##### Collecte des objets

- Les visiteurs ont-ils un libre accès à l'entrepôt?
- Les visiteurs doivent-ils être supervisés par les préposés lorsqu'ils visitent l'entrepôt?
- Les visiteurs doivent-ils avoir une autorisation pour prendre un objet dans l'entrepôt?
- Les visiteurs doivent-ils signaler les objets récupérés aux préposés?
- Y a-t-il un registre des objets?
- Y a-t-il des frais pour certains objets?

### 3.3. Transport des matières

Lorsque les conteneurs des différentes matières sont pleins ou qu'une quantité suffisante de matières a été atteinte, celles-ci doivent être transportées jusqu'à leur lieu de valorisation ou de disposition. Le transport peut être réalisé directement par la communauté ou par un transporteur externe.

**Le transport par la communauté** peut être fait sans contraintes si les équipements sont disponibles (ex. camion roll-off pour les conteneurs) pour les matières qui ne sont pas dangereuses (ex. métal, bois, CRD). Pour le transport des matières dangereuses, il existe une réglementation qui exige d'avoir une formation et de respecter certaines procédures (*Règlement sur le transport des matières dangereuses*).

**Le transport par l'externe** est souvent fait par le récupérateur des matières ou une entreprise engagée par celui-ci. L'opérateur ou la personne responsable de l'écocentre doit communiquer avec les transporteurs lorsqu'il est temps de faire une collecte. Puisque certains transporteurs peuvent mettre un certain temps avant de venir, faire la demande à l'avance est une bonne pratique pour éviter que les conteneurs ne débordent.

Consulter l'annexe 6 ([à compléter](#)) pour la liste des fournisseurs de services transportant ou récupérant les matières et leurs coordonnées.

#### 3.3.1. Préparation au transport

Les préposés doivent s'assurer que les éléments suivants sont respectés pour le transport des matières :

- Aucune obstruction devant et sur les bacs et les conteneurs.
- Barils et bacs bien fermés et identifiés avec appellation réglementaire et étiquette de transport avant l'arrivée du chauffeur (voir section 2.4.3).
  - Boîtes de néons fermées avec du ruban aux 2 extrémités.
- Aucun mélange de catégorie ou autre produit à l'intérieur d'un même bac ou d'un baril
- Barils et bacs toujours disponibles pour la collecte. Si clôture: fournir une clé ou désigner un ou une responsable sur appel pour venir l'ouvrir ou sortir les bacs à l'extérieur de celle-ci.
- Si des bacs pour les surplus ou les débordements ont été demandés au transporteur, remplir ces bacs lors de l'arrivée du transporteur.

## 3.4. Gestion du site

### 3.4.1. Circulation

À l'exception des véhicules des fournisseurs de services venant récupérer les matières, les véhicules de visiteurs avec leur chargement sont les seuls véhicules autorisés à circuler sur le plateau.

Les préposés doivent contrôler le nombre d'usagers sur les quais de déchargement de manière à favoriser la sécurité et à éviter la contamination des conteneurs. Aucun animal ne doit être accepté sur le site. De plus, les enfants ne peuvent circuler sur le plateau sans être accompagnés d'un adulte. La vitesse maximale à respecter sur le site est de 5 km/h.

### 3.4.2. Entretien

L'entretien du site comprend les tâches suivantes :

- Assurer la sécurité du site (intervenir si une situation est à corriger).
- Nettoyer et dégager les débris sur le site :
  - Particulièrement sur le pourtour des conteneurs :
    - Pour ne pas gêner les manœuvres de déchargement et créer un risque pour la sécurité ;
    - Pour éviter l'espacement avec le mur de soutènement.
- Vérifier le niveau de remplissage des conteneurs, sections, bacs et autres contenants d'entreposage et faire les démarches pour leur transport au besoin (voir section 3.3 Transport des matières)
- Vérifier l'état des équipements :
  - Signalisation ;
  - Équipements de protection individuelle ;
  - Équipements de sécurité;
  - Conteneurs et lieux d'entreposage.
- Remplacer des équipements défectueux ou manquants.

Les annexes 9 et 10 comprennent des aide-mémoire des tâches et des grilles d'inspections des équipements.



## 3.5. Suivi des visites, des matières et des coûts

Faire le suivi des données de l'écocentre permet de voir l'évolution de son activité en plus d'aider à planifier son opération et ses coûts d'opération. L'outil de suivi des données créé par l'IDDPNQL peut être utilisé. Il permet de compiler des données sur les visites, les matières entrantes et sortantes et les coûts liés à la récupération de ces matières.

### 3.5.1. Présentation de l'outil de suivi

L'outil de suivi est constitué d'un fichier Excel et de fiches de visite imprimables. Il faut donc avoir un ordinateur avec la suite Office pour l'utiliser. Si un ordinateur n'est pas disponible directement à l'écocentre, les fiches de visites papier peuvent être utilisées puis retranscrites dans le fichier Excel.

Pour apprendre comment utiliser l'outil de suivi, consultez la série de vidéos explicatives. Elles sont disponibles sur demande auprès de l'équipe de gestion des matières résiduelles de l'IDDPNQL (418-843-9999, [matieresresiduelles@iddpnql.ca](mailto:matieresresiduelles@iddpnql.ca)). Voici un aperçu de l'outil.

Le fichier Excel permet d'avoir les données de ce qui entre à l'écocentre (suivi des visites) et ce qui sort de l'écocentre (suivi des fournisseurs). Pour chacune d'entre elles, un onglet est destiné à inscrire les informations (base de données) et un autre montre les statistiques à l'aide de tableaux cumulatifs et de graphiques (rapport).

Au total, l'outil est composé des six sections suivantes :

- Base de données - Suivi des visites à l'écocentre
- Rapport - Suivi des visites à l'écocentre
- Base de données - Suivi des fournisseurs
- Rapport - Suivi des fournisseurs
- Fiches imprimables
- Données

Les figures 12 et 13 présentent le suivi des visites et la figure 14 montre la fiche imprimable.

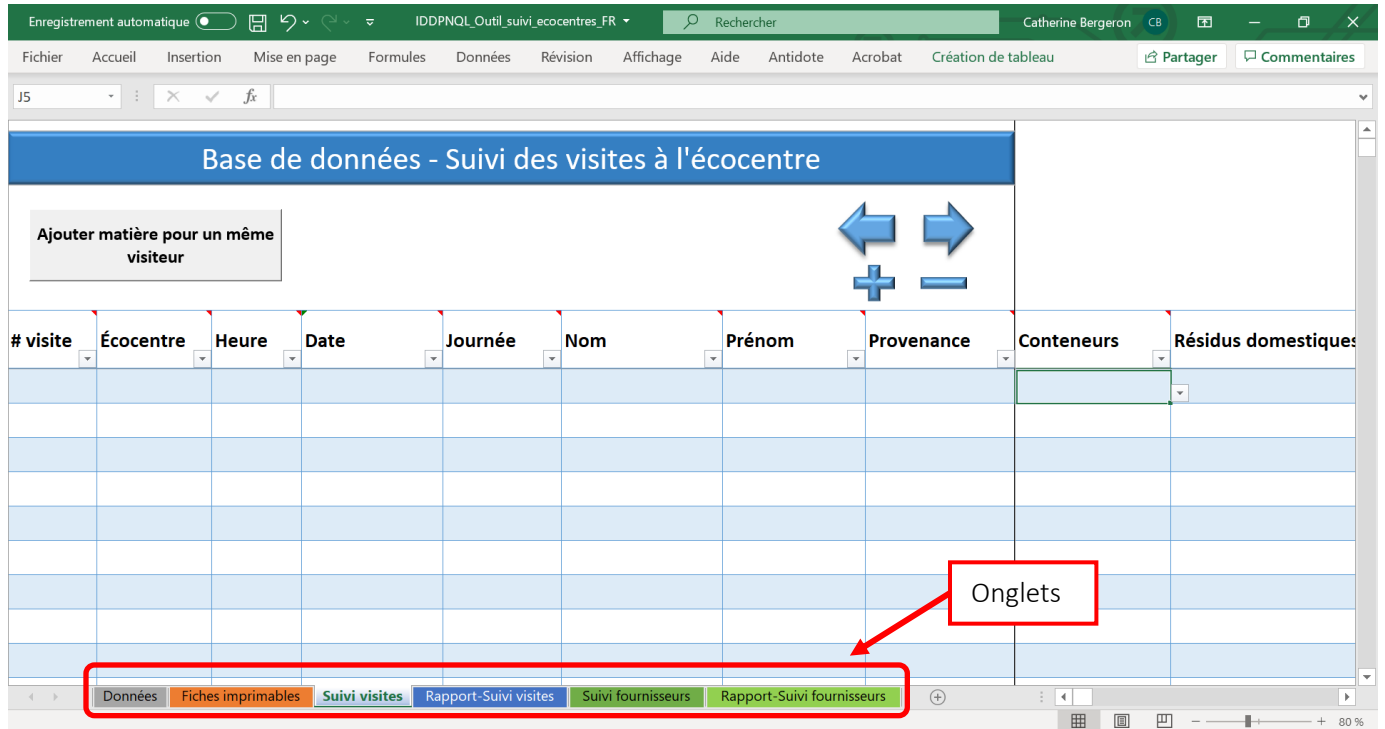


Figure 12: Outil de suivi de l'écocentre – Section base de données, suivi des visites

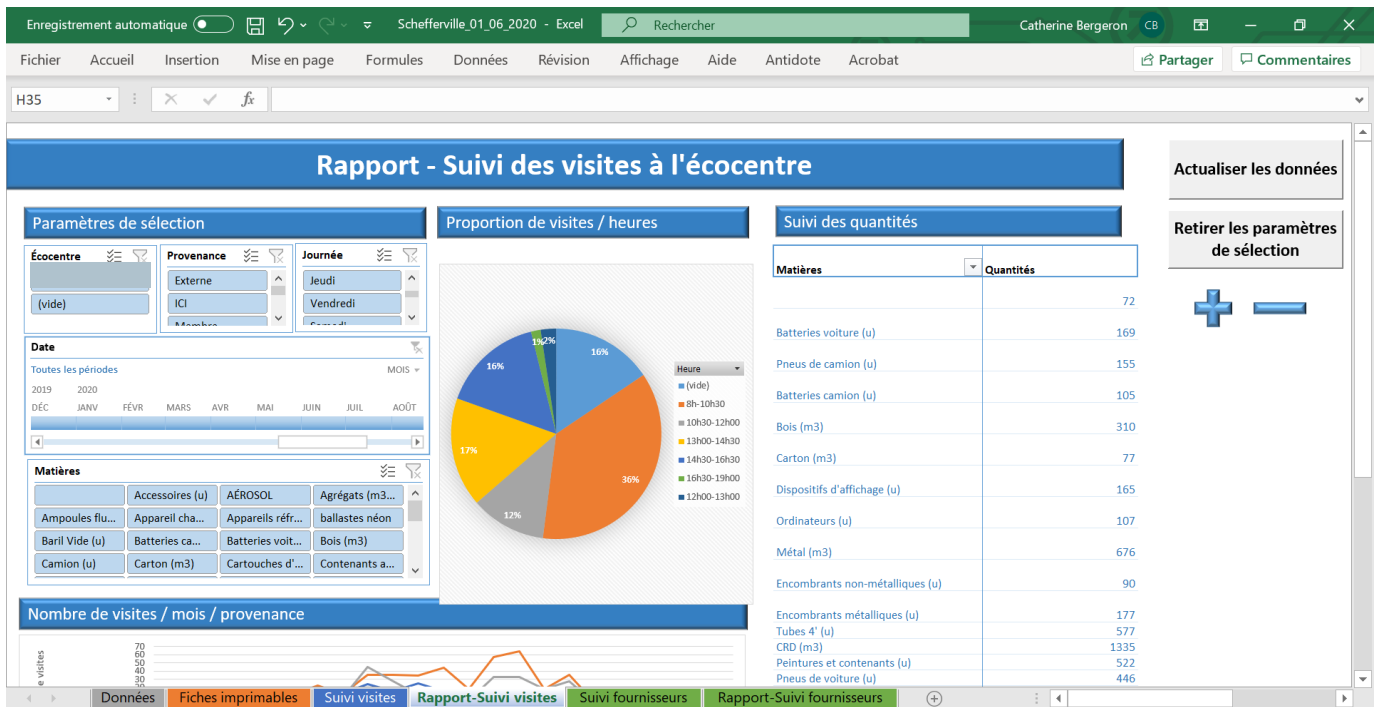



Figure 13: Outil de suivi de l'écocentre – Section rapport, suivi des visites

Figure 14: Outil de suivi - Fiche de visite imprimable



### Fiches de visites Imprimables

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| <b>Visiteur</b>  | <b>Conteneurs/emplacements (m<sup>3</sup>)</b>   | <b>Résidus domestiques dangereux (u)</b>         |   |
| Date   | Agrégats <input type="checkbox"/>                | Déchets <input type="checkbox"/>                 | Acides <input type="checkbox"/> Organiques <input type="checkbox"/> |
| Heure  | Bois <input type="checkbox"/>                    | Métal <input type="checkbox"/>                   | Bases <input type="checkbox"/>                                      |
| Nom  | Carton <input type="checkbox"/>                  | Recyclage <input type="checkbox"/>               | Oxydants <input type="checkbox"/>                                   |
| Prénom   | CRD <input type="checkbox"/>                     | Résidus verts <input type="checkbox"/>           | Toxiques <input type="checkbox"/>                                   |
| Provenance <input type="checkbox"/> Membre <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> ICI |  |  |   |
| <b>Responsabilité élargie des producteurs (u)</b>  |  | <b>Encombrants (u)</b>                           | <b>Pneus (u)</b>  |
| <b>Ampoules</b>  | <b>Huiles</b>                                    | Accessoires <input type="checkbox"/>             | Voiture <input type="checkbox"/>                                    |
| Fluocompactes <input type="checkbox"/>   | Antigel et contenants <input type="checkbox"/>   | Cartouches d'encre <input type="checkbox"/>      | Camion <input type="checkbox"/>                                     |
| DHI <input type="checkbox"/>   | Contenants aérosol <input type="checkbox"/>      | <b>Peintures</b>                                 |   |
| Tubes 4' <input type="checkbox"/>  | Filtres <input type="checkbox"/>                 | Peintures en aérosol <input type="checkbox"/>    |   |
| Tubes autres <input type="checkbox"/>  | Huiles et contenants <input type="checkbox"/>    | Peintures et contenants <input type="checkbox"/> |   |
| <b>Piles</b>   | <b>Produits électroniques</b>                    | Teintures et contenants <input type="checkbox"/> |   |
| Piles/batteries <input type="checkbox"/>   | Dispositifs d'affichage <input type="checkbox"/> |  |   |
| Telephones <input type="checkbox"/>  | Ordinateurs <input type="checkbox"/>             |  |   |
| <b>Autres et Commentaires</b>  |  |  |   |
| <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div>                 |  |  |   |

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| <b>Visiteur</b>  | <b>Conteneurs/emplacements (m<sup>3</sup>)</b>   | <b>Résidus domestiques dangereux (u)</b>         |   |
| Date   | Agrégats <input type="checkbox"/>                | Déchets <input type="checkbox"/>                 | Acides <input type="checkbox"/> Organiques <input type="checkbox"/> |
| Heure  | Bois <input type="checkbox"/>                    | Métal <input type="checkbox"/>                   | Bases <input type="checkbox"/>                                      |
| Nom  | Carton <input type="checkbox"/>                  | Recyclage <input type="checkbox"/>               | Oxydants <input type="checkbox"/>                                   |
| Prénom   | CRD <input type="checkbox"/>                     | Résidus verts <input type="checkbox"/>           | Toxiques <input type="checkbox"/>                                   |
| Provenance <input type="checkbox"/> Membre <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> ICI |  |  |   |
| <b>Responsabilité élargie des producteurs (u)</b>  |  | <b>Encombrants (u)</b>                           | <b>Pneus (u)</b>  |
| <b>Ampoules</b>  | <b>Huiles</b>                                    | Accessoires <input type="checkbox"/>             | Voiture <input type="checkbox"/>                                    |
| Fluocompactes <input type="checkbox"/>   | Antigel et contenants <input type="checkbox"/>   | Cartouches d'encre <input type="checkbox"/>      | Camion <input type="checkbox"/>                                     |
| DHI <input type="checkbox"/>   | Contenants aérosol <input type="checkbox"/>      | <b>Peintures</b>                                 |   |
| Tubes 4' <input type="checkbox"/>  | Filtres <input type="checkbox"/>                 | Peintures en aérosol <input type="checkbox"/>    |   |
| Tubes autres <input type="checkbox"/>  | Huiles et contenants <input type="checkbox"/>    | Peintures et contenants <input type="checkbox"/> |   |
| <b>Piles</b>   | <b>Produits électroniques</b>                    | Teintures et contenants <input type="checkbox"/> |   |
| Piles/batteries <input type="checkbox"/>   | Dispositifs d'affichage <input type="checkbox"/> |  |   |
| Telephones <input type="checkbox"/>  | Ordinateurs <input type="checkbox"/>             |  |   |
| <b>Autres et Commentaires</b>  |  |  |   |
| <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div>                 |  |  |   |

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| <b>Visiteur</b>  | <b>Conteneurs/emplacements (m<sup>3</sup>)</b>   | <b>Résidus domestiques dangereux (u)</b>         |   |
| Date   | Agrégats <input type="checkbox"/>                | Déchets <input type="checkbox"/>                 | Acides <input type="checkbox"/> Organiques <input type="checkbox"/> |
| Heure  | Bois <input type="checkbox"/>                    | Métal <input type="checkbox"/>                   | Bases <input type="checkbox"/>                                      |
| Nom  | Carton <input type="checkbox"/>                  | Recyclage <input type="checkbox"/>               | Oxydants <input type="checkbox"/>                                   |
| Prénom   | CRD <input type="checkbox"/>                     | Résidus verts <input type="checkbox"/>           | Toxiques <input type="checkbox"/>                                   |
| Provenance <input type="checkbox"/> Membre <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> ICI |  |  |   |
| <b>Responsabilité élargie des producteurs (u)</b>  |  | <b>Encombrants (u)</b>                           | <b>Pneus (u)</b>  |
| <b>Ampoules</b>  | <b>Huiles</b>                                    | Accessoires <input type="checkbox"/>             | Voiture <input type="checkbox"/>                                    |
| Fluocompactes <input type="checkbox"/>   | Antigel et contenants <input type="checkbox"/>   | Cartouches d'encre <input type="checkbox"/>      | Camion <input type="checkbox"/>                                     |
| DHI <input type="checkbox"/>   | Contenants aérosol <input type="checkbox"/>      | <b>Peintures</b>                                 |   |
| Tubes 4' <input type="checkbox"/>  | Filtres <input type="checkbox"/>                 | Peintures en aérosol <input type="checkbox"/>    |   |
| Tubes autres <input type="checkbox"/>  | Huiles et contenants <input type="checkbox"/>    | Peintures et contenants <input type="checkbox"/> |   |
| <b>Piles</b>   | <b>Produits électroniques</b>                    | Teintures et contenants <input type="checkbox"/> |   |
| Piles/batteries <input type="checkbox"/>   | Dispositifs d'affichage <input type="checkbox"/> |  |   |
| Telephones <input type="checkbox"/>  | Ordinateurs <input type="checkbox"/>             |  |   |
| <b>Autres et Commentaires</b>  |  |  |   |
| <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div>                 |  |  |   |

### 3.6. Tâches générales des préposés

Les préposés à l'écocentre doivent s'assurer que les opérations se déroulent de manière sécuritaire et efficace. Pour ce faire, une série de tâches quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et annuelles doivent être réalisées (à adapter). La personne responsable de l'écocentre doit s'assurer que les tâches conviennent aux préposés en poste et les ajuster au besoin. Des tableaux aide-mémoire imprimables sont disponibles à l'annexe 9.

#### TÂCHES QUOTIDIENNES

- Ouvrir et fermer l'écocentre selon l'horaire établi.
- Vérifier l'état des installations.
- Accueillir les visiteurs selon la procédure.
- Remplir les fiches de suivi des visites et des matières.
- Entretien des lieux et garder le site propre et sécuritaire.
- Orienter et superviser le tri des matières par les visiteurs dans les conteneurs et les différentes sections.
- Trier les résidus domestiques dangereux à leur réception.
- Trier les produits électroniques à leur réception.
- Sensibiliser les visiteurs et communiquer les enjeux de gestion des matières résiduelles.
- Barrer les conteneurs RDD et le bâtiment à la fermeture.
- Faire une tournée de l'écocentre pour s'assurer qu'il ne reste plus personne et que tout est en ordre.
- Barrer la clôture de l'écocentre à la fermeture.
- Vérifier l'aide-mémoire des tâches quotidiennes/hebdomadaires/mensuelles/annuelles.

### TÂCHES HEBDOMADAIRES

- Vérifier le niveau de remplissage de tous les secteurs (conteneurs, barils, etc.).
- Contacter les récupérateurs pour le transport des secteurs remplis (ou qui le seront bientôt) ou aviser la personne responsable de le faire.
- S'assurer que les conteneurs/boîtes/barils sont correctement entreposés et accessibles pour la collecte.
- S'assurer que les conteneurs sont vides lors de leur arrivée à l'écocentre.
- Compiler les fiches de suivi papier dans l'outil informatique Excel (ou transmettre les fiches à la personne responsable de le faire).

### TÂCHES MENSUELLES

- Vérifier l'état :
  - De la signalisation ;
  - Des équipements de protection individuelle ;
  - Des équipements de sécurité.
- Remplacer les équipements défectueux ou manquants.

### TÂCHES ANNUELLES

- Inspecter la douche oculaire, s'assurer qu'elle fonctionne et qu'il y a des bouteilles de remplacement (vérifier la date d'expiration).
- Changer les matériaux absorbants et/ou nettoyer le bassin de rétention RDD (2 fois par année).

## 4. Santé et sécurité

### 4.1. Équipements

#### 4.1.1. Équipements de protection individuelle

Afin de réduire les risques pour la santé, les préposés doivent obligatoirement porter les équipements de protection individuelle suivants :

##### *En tout temps*

- Gants résistants aux coupures;
- Chaussures de sécurité anti-perforation;
- Dossard.

##### *Lors de la manipulation des RDD*

- Paire de lunettes anti-éclaboussure ou écran facial;
- Gants résistants aux produits chimiques;
- Tablier imperméable.

#### 4.1.2. Équipements de sécurité

En cas d'accident, les équipements suivants doivent être disponibles, maintenus en bon état et accessibles en tout temps. Tout équipement défectueux, manquant, périmé ou détérioré doit être porté à l'attention immédiate du superviseur pour le remplacer.

##### *En cas d'urgence (diverse)*

- Masque de protection respiratoire **3M Série 6000** (contre les vapeurs organiques et acides);
- Combinaison en *Tyvek*;
- Extincteurs portatifs.

Entreposage : Bâtiment d'accueil. Les habits de *Tyvek* doivent être suspendus sur un support afin d'éviter de les déchirer.

Entretien : Les dates d'expiration des cartouches doivent être vérifiées régulièrement.

### *En cas de déversement*

- **Paires de gants en nitrile** de tailles différentes (ex. 2 petits, 2 moyens, 2 larges) ;
- **Paires de lunettes de sécurité** à l'épreuve des éclaboussures ;
- **Balai** et porte-poussière ;
- **Pelle** de plastique pour éviter les étincelles
- **Sacs** pour éliminer les déchets chimiques (polypropylène) ; ou un sceau de plastique 18.9 litres avec couvercle
- **Crayon-feutre** afin de bien inscrire « absorbant + nom du type de produit déversé »
- **Assortiment de matériaux absorbant** tout usage (vermiculite, feuilles absorbantes, poudres absorbantes, ou boudins, etc.) appelé trousse de déversement.

Entreposage : Remise à RDD

### *En cas d'éclaboussure*

- Douche oculaire (fixe ou portative);
- Douche d'urgence (optionnel).

Entreposage : Aucun entreposage de matériel ne doit être fait sur les équipements ou dans l'espace de la douche afin qu'ils soient accessibles et fonctionnels en tout temps.

Entretien : La douche oculaire doit être vérifiée **deux fois** par année. Pour les écocentres munis de douches oculaires portatives, s'assurer de la présence d'une bouteille de rechange et vérifier les dates d'expiration.

## 4.2. Signalisation

Les visiteurs doivent respecter la signalisation établie par l'écocentre. Tout élément de signalisation détérioré ou absent doit être signalé par les préposés de l'écocentre à la personne responsable, qui doit prendre les mesures nécessaires pour faire remplacer les éléments ciblés dans les plus brefs délais.

De la signalisation devrait être en place pour mettre en évidence les informations suivantes :

À l'entrée du site :

- Les heures d'ouverture ;
- Les matières acceptées à l'écocentre ;
- Les règlements et les instructions pour les visiteurs.

Sur le site, aux endroits appropriés :

- Les sections, contenants ou abri d'entreposage (types de matières) ;
- Les équipements d'urgence ;
- Les équipements de protection individuelle à porter dans des sections spécifiques (ex. RDD).

### 4.3. Plan d'intervention d'urgence

En cas d'accident ou de déversement accidentel de produits toxiques, suivre le plan d'intervention d'urgence. Une copie du plan doit être disponible en tout temps au bâtiment d'accueil de l'écocentre. L'employé doit en prendre connaissance et le plan doit être mis à jour lorsque nécessaire. Le plan d'intervention d'urgence (à adapter) est disponible à l'annexe 11.

### 4.4. Accidents de travail ou d'un visiteur

La sécurité doit être considérée très sérieusement sur le site de l'écocentre. Tous les accidents ou incidents de travail ou en lien avec un visiteur doivent être inscrits dans le registre des accidents ou incidents. Le rapport d'incident est fourni à l'annexe 12.

Il est de la responsabilité de **TOUS** :

- De s'assurer que le lieu de travail soit sain et sécuritaire ;
- De corriger les activités et les situations qui représentent un danger ;
- De s'assurer que l'équipement de protection individuelle est disponible ;
- De déclarer tous les accidents et incidents et de faire enquête à ce sujet.

Les **préposés** de l'écocentre sont tenus :

- De connaître et d'observer toutes les consignes réglementaires ;
- D'assurer sa propre sécurité et celle des visiteurs ;
- De signaler à la personne responsable les activités et les situations qui représentent un danger ;
- D'utiliser l'équipement de protection individuelle obligatoire ;
- De déclarer immédiatement tout accident et de l'inscrire au registre des accidents de travail.

L'**employeur(e)** responsable de l'écocentre est tenu(e) :

- De former les employés sur les risques potentiels ;
- D'apporter les modifications nécessaires à la santé et la sécurité au travail ;
- De tenir les connaissances à jour et de renouveler les formations au besoin.



## 4.5. Consignes de sécurité

Les consignes de sécurité à suivre par les visiteurs sont :

- Circuler à une vitesse maximale de 5km/h ;
- Respecter la signalisation sur le site ;
- Trier ses matières dans les bons compartiments ou aux endroits indiqués par l'employé(e) ;
- Garder les enfants de préférence à l'intérieur du véhicule ;
- Garder les animaux à l'intérieur du véhicule ;
- Faire attention au risque de chute dans les conteneurs ou en bas de la rampe ;

Il est strictement INTERDIT de :

- Fumer sur le site ;
- Descendre à l'intérieur des conteneurs ;
- Prendre les matières présentes sur le site à moins qu'il ne s'agisse d'objets offerts pour le réemploi;
- Transvider des liquides sur le site ;
- Détacher la remorque du véhicule ;
- Déverser le contenu d'une remorque à bascule directement dans les conteneurs.

## 4.6. Blessure ou intoxication

Certaines matières apportées à l'écocentre peuvent avoir des effets nocifs sur la santé des travailleurs s'ils ne sont pas bien protégés. C'est particulièrement le cas pour les résidus domestiques dangereux (RDD).

Lorsqu'une personne s'intoxique, il peut y avoir :

- **Un effet aigu** : une exposition de courte durée (minutes ou heures). Parfois une courte exposition peut être mortelle ou causer des séquelles permanentes.
- **Un effet chronique** : une exposition répétée aux produits, sur des mois ou des années, peut affecter la personne et avoir des séquelles permanentes.
- **D'autres effets** : peut causer un cancer ou affecter les systèmes nerveux et/ou reproductifs.

### 4.6.1. Voies de contamination

Les contaminants peuvent entrer de 3 façons dans notre corps; l'inhalation, l'ingestion et l'absorption. Chacune a des mesures de prévention et un traitement adapté.

#### *Inhalation*

##### Description

Les voies respiratoires sont le principal canal d'entrée, car il y a beaucoup de petites veines et des muqueuses qui facilitent les échanges gazeux avec l'air extérieur. Les produits chimiques et les poussières peuvent s'évaporer facilement et provoquer une concentration de vapeurs toxiques. Le contaminant se répand rapidement dans le sang. La contamination par inhalation représente 90% des empoisonnements industriels.

##### Prévention

Si la moindre odeur se fait sentir, le port d'un masque est obligatoire.

##### Traitement

- Respirer de l'air frais
- Si les symptômes ne passent pas, aller directement au centre de santé le plus près.

## Absorption

### Description

La voie cutanée (par la peau) est le deuxième passage le plus important, car la peau représente une grande surface de contact. Lorsqu'il y a une coupure, l'absorption des contaminants devient très rapide.

### Prévention

- Protégez votre peau et particulièrement votre visage, qui a un grand potentiel d'absorption. Utiliser les équipements de protection individuelle présentés à la section 4.1.
- Ne jamais porter de verres de contact. S'il y a éclaboussure dans les yeux, la lentille risque de coller dans les yeux.

### Traitement

- **Grande zone du corps éclaboussée** : Rincer la zone affectée pendant 20 minutes à l'eau froide/tiède (enlever bijoux et vêtements). Il ne faut jamais se servir d'onguents, de crèmes ou de lotions. Consultez un médecin dès que possible.
- **Petite surface de la peau éclaboussée** : Rincer abondamment à l'eau froide, puis à l'eau savonneuse. Si par la suite on observe une réaction cutanée, consultez un médecin.
- **Éclaboussure dans les yeux** : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 20 minutes avec la douche oculaire.

## Ingestion

### Description

L'ingestion d'un produit peut être faite en l'avalant, mais aussi en le fumant. Le papier et le tabac peuvent absorber les contaminants, ce qui rend très dangereux de garder des cigarettes sur soi ou de fumer en présence de matières dangereuses.

### Prévention

- En présence de RDD, ne pas avoir des cigarettes ni les fumer.
- Se laver les mains à l'eau **froide** après la manipulation (même avec des gants) des matières dangereuses, car l'eau chaude ouvre les pores de la peau.

### Traitement

- Appeler le Centre antipoison 1-800-463-5060 et avoir l'étiquette du produit en main.
- Suivre les instructions du Centre antipoison.
- Les différents types de produits ont différents traitements. Ne pas donner à boire ou faire vomir sans l'avis du centre antipoison, car cela risque d'aggraver le problème.

## 4.7. Gestion des produits inflammables

### 4.7.1. Inflammabilité des produits

Le **tétraèdre du feu** rassemble les éléments nécessaires pour qu'un feu puisse prendre.

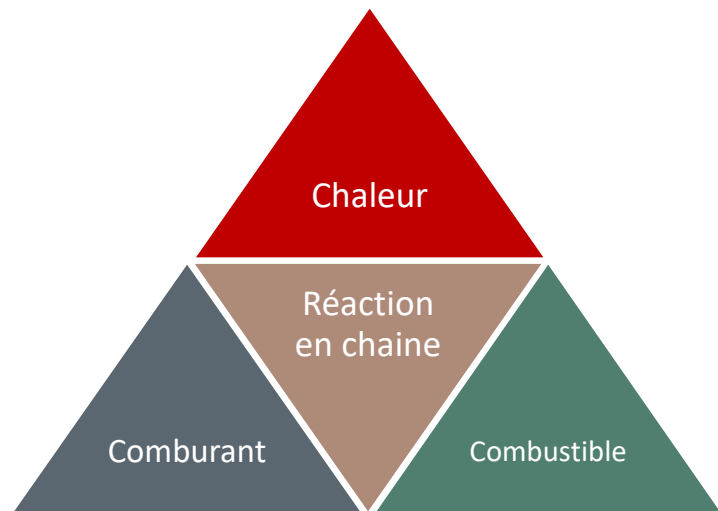
#### Le point d'éclair

Le point d'éclair est la température la plus basse à laquelle un produit dégage assez de vapeurs pour former, avec l'air, un mélange inflammable au contact d'une flamme ou d'une étincelle.

Plus le point d'éclair d'un liquide est bas, plus le risque d'incendie est grand.

#### Quelques exemples :

|          |                    |
|----------|--------------------|
| Acétone  | Point éclair -19°C |
| Méthanol | Point éclair 11°C  |
| Éthanol  | Point éclair 12°C  |
| Vinaigre | Point éclair 45°C  |
| Glycol   | Point éclair 165°C |



**Figure 15: Tétraèdre du feu**

### 4.7.2. Déversement

En cas de déversement d'un produit inflammable, respecter les conseils suivants :

- Attention aux vapeurs ;
- Utiliser de l'absorbant (dans la trousse de déversement);
- Ne pas utiliser d'eau ;
  - Même si le produit est soluble dans l'eau, celle-ci aura pour effet de l'étendre. De plus, il faut énormément d'eau pour arrêter la combustion d'un produit inflammable.
- Éviter les étincelles ;
- Ne pas utiliser de matériaux combustibles ;
- Utiliser une pelle en plastique antistatique ;
  - Les pelles de métal pourraient causer des étincelles ;
  - Les pelles en aluminium peuvent réagir en présence de certains produits corrosifs et faire des vapeurs toxiques.

## 5. Formation

Les préposés de l'écocentre doivent recevoir et maintenir à jour les formations suivantes :

- Gestion et manutention des résidus domestiques dangereux (RDD);
- SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail);
- TMD (transport des matières dangereuses);
- Premiers soins en milieu de travail (16h);
- Formation Écopeinture en ligne;
- Pratique de plan d'urgence aux trois mois.

À l'aide de ces formations et du présent guide, les préposés de l'écocentre doivent avoir les connaissances et compétences suivantes :

- Connaître la mission et les bénéfices des écocentres, ainsi que les impacts des matières pour l'environnement lorsqu'elles ne sont pas amenées à l'écocentre;
- Connaître le fonctionnement général de l'écocentre et ses infrastructures;
- Connaître les matières acceptées et refusées à l'écocentre;
- Connaître le fonctionnement et les tâches associées à la réception, au tri, à la disposition et au transport des matières;
- Être en mesure d'utiliser les équipements de protection individuelle et les équipements de sécurité aux moments appropriés;
- Être en mesure d'utiliser et de compléter l'outil de suivi des données;
- Connaître et être en mesure d'appliquer le plan d'intervention d'urgence;
- Être en mesure de prodiguer les premiers soins à un collègue ou un visiteur.

## Annexe 1 – Gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)

### Résidus domestiques dangereux encadrés par la REP

| Piles et batteries        |  |
|---------------------------|--|
| Programme de récupération | Appel à recycler   |
| Fournisseur de services   | Société Laurentide<br><br>Pour des petites quantités (ex. boîte), il est possible de faire affaire directement avec Appel à recycler et de faire un envoi par la poste.  |
| Produits visés            | Piles rechargeables de toute forme (sauf celles refusées) de 5 kg maximum<br><br>Piles à usage unique de toute forme de 5 kg maximum   |
| Produits refusés          | Piles acide-plomb (voir dans la section <i>Autres résidus domestiques dangereux</i> )<br><br>Batteries automobiles (voir dans la section <i>Autres résidus domestiques dangereux</i> )<br><br>Piles conçues à des fins industrielles   |
| Entreposage               | Baril et boîte fournis par Société Laurentide  |
| Spécifications            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Placer le sac de plastique fourni par Société Laurentide dans le baril avant d'y déposer les piles.</li> <li>• Vider et trier les sacs et contenants remplis de piles. Les mettre en vrac dans le contenant approprié.</li> <li>• Mettre directement dans le baril les piles:             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Alcalines</li> <li>○ NI-MH et NI-CD</li> </ul> </li> <li>• Mettre dans la boîte de carton ignifuge les piles :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lithium et ion-lithium</li> <li>○ Petites piles scellées au plomb-acide</li> </ul> </li> <li>• Protéger les bornes des piles au lithium (mettre du papier collant).</li> <li>• Remplir au 2/3 le baril. Mettre la boîte pleine fermée à l'intérieur du baril sur les autres piles et fermer le baril avant le transport.</li> </ul> <p><b>*<u>Consulter les fiches aide-mémoire à l'annexe 7.</u></b></p> <p><b>* <u>Se référer à entente pour l'ensemble des spécifications et exigences.</u></b></p> |

| <b>Lampes au mercure (néons, fluorescents et fluocompacts)</b> |  |
|--|--|
| Programme de récupération                                      | RecycFluo  |
| Fournisseur de services  | Société Laurentide<br>S'il n'y a pas d'entente avec Société Laurentide pour aucun autre produit, RecycFluo fait le transport des lampes.   |
| Produits visés   | <p>Tubes fluorescents – droits / linéaires</p> <p>Tubes fluorescents – courbés / circulaires</p> <p>UV et lampes germicides</p> <p>Lampes fluo-compactes (LFC)</p> <p>Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure</p> <p>Lampes à décharge à haute intensité (DHI), lampes au sodium à haute pression et autres</p> <p><b><u>*Consulter la fiche aide-mémoire à l'annexe 7.</u></b></p>   |
| Produits refusés   | Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression  |
| Entreposage  | <p>Boîtes de carton pour les tubes fluorescents de 4' et de 8'</p> <p>Contenants de plastique pour des ampoules</p> <p>Emplacement : Entrepôt à RDD ou remise à l'abri des intempéries</p>   |
| Spécifications de tri ou d'entreposage                         | <p><b><u>*Se référer au guide de collecte RecycFluo pour l'ensemble des instructions.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre un sac de plastique dans les boîtes avant de mettre des ampoules.</li> <li>• Les contenants et les emballages ne doivent PAS avoir de fuite ou être endommagés.</li> <li>• Les contenants doivent être placés sur une surface solide pour être stables.</li> <li>• Les contenants doivent être entreposés de manière à éviter les bris et les dommages.</li> <li>• N'empilez PAS plus de 3 boîtes "ampoules" pour éviter d'écraser les lampes situées en dessous.</li> <li>• Les lampes doivent être manipulées par la base et non par la partie en verre et placées délicatement dans les contenants.</li> <li>• S'assurer que les boîtes sont remplies à pleine capacité pour éviter les bris durant le transport.</li> <li>• S'assurer que tous les joints de la boîte sont recouverts de ruban adhésif avant le transport.</li> <li>• Toute lampe brisée doit faire l'objet d'un nettoyage.</li> </ul> |

| <b>Huiles usées, filtres, contenants d'huile usagée, antigels</b> |  |
|---|--|
| Programme de récupération   | SOGHU (Société De Gestion Des Huiles Usagées)  |
| Fournisseur de services   | Société Laurentide<br>D'autres fournisseurs peuvent être utilisés (ex. Clean Harbors, Veolia) voir la liste de fournisseurs de services divers à l'annexe 3.   |
| Produits visés  | Huiles usagées<br>Filtres à l'huile usagés<br>Contenants d'huile<br>Antigels pour véhicules  |
| Produits non visés mais acceptés <u>sans</u> frais                | Huiles végétales   |
| Produits non visés mais acceptés <u>avec</u> frais                | Acétone, adhésif, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly fila, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine, liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à soulier, térébenthine, toluène.<br><br><u>Peintures autres que celles visées par Éco-peinture et huiles autres que celles visées par la SOGHU.</u> |
| Entreposage   | Bac de récupération SOGHU (bleu foncé ou vert)   |
| Spécifications de tri ou d'entreposage                            | Placer convenablement les contenants dans les bacs.<br>Fermer à clé le bac en dehors des heures d'ouverture.<br>Produits exclusivement de provenance résidentielle.<br><b>* Se référer à votre entente pour l'ensemble des spécifications et exigences.</b>  |



| <b>Peintures, vernis et laques</b>     |  |
|--|--|
| Programme de récupération              | Éco-peinture   |
| Fournisseur de services                | Société Laurentide   |
| Produits visés                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peinture architecturale               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vendue dans les commerces de détail, soit les contenants de 100 ml et plus</li> <li>○ Vendue dans les commerces de gros, soit les contenants de moins de 20 litres</li> </ul> </li> <li>• Apprêt et peinture (latex, alkyde ou émail)</li> <li>• Peinture à métal ou antirouille</li> <li>• Peinture aluminium</li> <li>• Peinture à mélamine</li> <li>• Teintures intérieures et extérieures</li> <li>• Vernis et laques</li> <li>• Protecteur à bois et à maçonnerie</li> <li>• Protecteur à asphalte (à l'eau ou au latex seulement)</li> <li>• Peintures à piscine</li> <li>• Toutes les peintures en aérosols</li> </ul>  |
| Produits refusés                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Produit qui n'est pas dans son contenant d'origine</u></li> <li>• Peinture conçue pour usage artistique</li> <li>• Apprêt et peinture pour usage industriel : utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication ou dans des usines (à l'exception des peintures en aérosol)</li> <li>• Peinture à séchage rapide (dryfall)</li> <li>• Peinture à séchage rapide (1 ou 2 composantes)</li> <li>• Peinture contenant des pesticides</li> <li>• Peinture antisalissure</li> <li>• Peinture de signalisation routière</li> <li>• Solvant, diluant et décapant</li> <li>• Adhésifs et colle</li> <li>• Produit et scellant à base de goudron</li> <li>• Stucco</li> <li>• Contenants non identifiés ou sans étiquettes</li> <li>• Peinture dans des contenants en verre</li> </ul> <p><b>*Les produits refusés peuvent être placés dans le conteneur de la SOGHU (bac bleu foncé).</b></p> |
| Entreposage                            | Bac de récupération Éco-peinture (bleu pâle)   |
| Spécifications de tri ou d'entreposage | <p><b>Consulter le guide de gestion des peintures d'Éco-peinture pour l'ensemble des instructions.</b></p> <p>Placer convenablement les contenants dans les bacs.<br/>         Fermer à clé le bac en dehors des heures d'ouverture.<br/>         Produits exclusivement de provenance résidentielle dans leur contenant d'origine.</p>  |

| <b>Appareils de réfrigération/climatisation</b> |  |
|---|--|
| Programme de récupération                       | GoRecycle Canada   |
| Organisme responsable                           | Groupe Coderr  |
| Produits visés                                  | <p>Catégorie 1 : Appareils <u>domestiques</u> de réfrigération et de congélation <b>avec</b> mousse isolante</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfrigérateur</li> <li>• Congélateurs</li> </ul> <p>Catégorie 3 : Appareils <u>domestiques</u> de réfrigération et de congélation <b>sans</b> mousse isolante</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Celliers réfrigérants</li> <li>• Refroidisseurs à vin</li> <li>• Distributeur d'eau</li> <li>• Climatiseurs</li> <li>• Thermopompes</li> <li>• Déshumidificateurs</li> </ul>                                      |
| Produits refusés                                | <p>Appareils <u>commerciaux</u> de réfrigération et de congélation</p> <p>Autres électroménagers (cuisinières, four, lave-vaisselle, machines à laver, sèche-linge, etc.)</p>  |
| Entreposage                                     | Entreposage dans un endroit accessible et sécuritaire pour la collecte   |
| Spécifications de tri ou d'entreposage          | <p>Les appareils doivent être libres de déchets, de neige et de glace lors de leur prise en charge par le transporteur.</p> <p>Les appareils doivent être complets (pas de collecte de pièces détachées).</p> <p>Les deux types de catégories d'appareils doivent être disposés séparément.</p> <p>Les gros appareils tel que Frigo et congélateurs ne doivent jamais être empilés.</p> <p>Les petits appareils peuvent être empilés si sécurisés afin d'éviter les chutes.</p> <p>Ne jamais endommager les conduits des appareils, car les halocarbures risquent d'être déversés.</p> |

| <b>Produits électroniques</b>          |  |
|--|--|
| Programme de récupération              | ARPE-Québec  |
| Organisme responsable                  | ARPE-Québec  |
| Produits visés                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositifs d'affichage (ex. télévision, écran)</li> <li>• Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques</li> <li>• Ordinateurs de bureau et portables</li> <li>• Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo (ex. souris, clavier)</li> <li>• Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau</li> <li>• Systèmes audio/vidéo (ex. radio, caméra, haut-parleur)</li> <li>• Ensembles de cinéma maison</li> <li>• Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules</li> <li>• Appareils cellulaires et téléavertisseurs</li> </ul> <p><b>*Voir la liste détaillée à l'annexe 7</b></p> |
| Entreposage                            | Cages, boîtes ou palettes  |
| Spécifications de tri ou d'entreposage | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer les produits délicatement</li> <li>• Entreposer à l'abri des intempéries</li> <li>• Ne pas laisser les produits au sol</li> <li>• Ne pas prendre de produits (employé ou visiteur), ni autoriser le démantèlement des appareils ou la prise de pièces</li> <li>• Verrouiller le lieu d'entreposage</li> <li>• Respecter la quantité minimum de stockage convenue dans votre entente pour demander une collecte.</li> </ul> <p><b>* Se référer à votre entente pour l'ensemble des spécifications et exigences.</b></p>  |

## Autres résidus domestiques dangereux

| Produits inorganiques (produits chimiques) |  |
|--|--|
| Programme de récupération                  | Aucun  |
| Fournisseur de services                    | Société Laurentide<br><br>D'autres fournisseurs peuvent être utilisés (ex. Clean Harbors, voir la liste de fournisseurs de services divers à l'annexe 3)   |
| Produits acceptés avec frais               | Acides<br>Bases<br>Oxydants (comburant)<br>Toxiques  |
| Entreposage                                | Barils identifiés avec l'étiquette correspondant au type de produit (acide, base, oxydant, toxiques) dans la remise RDD  |
| Spécifications de tri ou d'entreposage     | Ajouter de la vermiculite entre les contenants. Elle stabilise les contenants et absorbe les fuites.<br><br>Placer les contenants debout.<br><br>Faire des étages.<br><br>Refermer les barils de manière à laisser circuler l'air.<br><br><b>* Se référer à votre entente pour l'ensemble des spécifications et exigences.</b> |

| Produits organiques (autre que les huiles et la peinture) |  |
|---|--|
| Programme de récupération                                 | Aucun  |
| Fournisseur de services                                   | Société Laurentide<br><br>D'autres fournisseurs peuvent être utilisés (ex. Clean Harbors, voir la liste de fournisseurs de services divers à l'annexe 3)   |
| Produits acceptés avec frais                              | Aérosols<br>Solvants   |
| Entreposage   | Bac de récupération SOGHU (bleu foncé ou vert)   |
| Spécifications de tri ou d'entreposage                    | Placer convenablement (debout, en étage) les contenants dans les bacs.<br><br>Fermer à clé le bac en dehors des heures d'ouverture.<br><br>Produits exclusivement de provenance résidentielle dans leur contenant d'origine.<br><br><b>* Se référer à votre entente pour l'ensemble des spécifications et exigences.</b> |

| <b>Bonbonnes de gaz propane et hélium</b> |   |
|---|---|
| Programme de récupération                 | Aucun   |
| Fournisseurs de services et débouchés     | <p><b>Option à prioriser</b> : Entreprises de récupération, pour les régions desservies. Ex. RapidGaz</p> <p><b>Option pour les régions non desservies par les entreprises de récupération</b>: Formation offerte par L'Association québécoise du propane (AQP) visant à retirer les valves de façon sécuritaire. Les bonbonnes peuvent ensuite être déposées au métal pour la récupération. L'IDDPNQL peut faciliter une formation au besoin. Contactez l'équipe GMR au 418-843-9999.</p> <p><b>Autre option</b> : Lieux de vente des bonbonnes (ex. dépanneur, Canadian Tire)</p> |
| Produits acceptés (Rapid Gaz)             | <p>Bonbonne de propane de toute grosseur, non percée, avec valve</p> <p>Bonbonne d'hélium de toute grosseur, non percée, avec valve (sur demande)</p>   |
| Produits refusés (Rapid Gaz)              | <p>Bonbonne percée ou sans valve (mettre directement au métal pour la récupération)</p> <p>Bonbonne de gaz comprimé autre que le propane et l'hélium</p>  |
| Entreposage                               | Cage à propage à l'extérieur  |
| Spécifications de tri ou d'entreposage    | <p>Corder les bonbonnes en position debout.</p> <p>Vérifier que les valves sont bien fermées.</p>   |

| <b>Extincteurs</b>                     |  |
|--|--|
| Programme de récupération              | Aucun  |
| Fournisseurs de services               | Contactez votre service incendie.                |
| Entreposage                            | Voir les instructions de votre service incendie. |
| Spécifications de tri ou d'entreposage | Voir les instructions de votre service incendie. |

| <b>Batteries acide-plomb (auto, camion et moto)</b> |  |
|---|--|
| Programme de récupération                           | Aucun  |
| Fournisseurs de services                            | Terrapure<br>Garages<br>Ferrailleurs<br>Trouvez un point de dépôt dans votre région (page en anglais): <a href="#">Recycling Lead-Acid Batteries</a> |
| Produits acceptés                                   | Voir selon le fournisseur de service utilisé.  |
| Entreposage   | Entrepôt à RDD   |
| Spécifications de tri ou d'entreposage              | Voir selon le fournisseur de service utilisé.  |

| <b>Mercure (thermomètre, baromètre et thermostat)</b> |  |
|---|--|
| Programme de récupération                             | Aucun  |
| Fournisseurs de services                              | Terrapure<br>Clean Harbors<br>Autres (voir la liste de fournisseurs de services divers à l'annexe 3)   |
| Produits acceptés                                     | Voir selon le fournisseur de service utilisé.  |
| Entreposage   | Entrepôt à RDD   |
| Spécifications de tri ou d'entreposage                | Mettre les objets contenant du mercure dans un contenant rempli d'eau (ex. sseau 5 gallons).<br>Submerger les objets permet de contenir les émissions de vapeurs au mercure au fond du sseau, car le mercure est plus lourd que l'eau. |

## Annexe 2 – Gestion des pneus

| <b>Pneus de véhicules routiers</b>           |   |
|--|---|
| Programme de récupération                    | Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026   |
| Organisme responsable                        | RECYC-QUÉBEC  |
| Produits visés                               | Pneus usés, usagés ou éclatés provenant d'un véhicule routier<br>Diamètre de jante égal ou inférieur à 62,23 cm (24,5 pouces)<br>Diamètre global égal ou inférieur à 123,19 cm (48,5 pouces)  |
| Produits refusés<br>(voir tableaux suivants) | Pneus de vélo<br>Pneus provenant de sites permanents<br>Pneus plus grands que la taille précisée ci-haut<br>Rejet de pneus provenant de manufacturiers de pneus                               |
| Entreposage                                  | Endroit accessible et sécuritaire pour les transporteurs  |
| Spécifications de tri ou d'entreposage       | Pneus déjantés et propres (sans roches, sable, terre, eau, glace, etc.).<br>Ranger les pneus automobiles, camionnettes et VUS à part des pneus de types camion commercial (faire 2 sections). |

| <b>Pneus de vélo</b>                           |   |
|--|---|
| Programme de récupération                      | Aucun, mais service gratuit couvert par RECYC QUÉBEC                    |
| Fournisseur de services<br>(collecte gratuite) | Service de manutention Yves Bélanger inc.                               |
| Produits visés                                 | Pneus de vélo<br>Chambres à air   |
| Entreposage                                    | Endroit accessible et sécuritaire pour les transporteurs                |
| Spécifications de tri ou d'entreposage         | Pneus déjantés et propres (sans roches, sable, terre, eau, glace, etc.) |

| <b>Autres pneus</b>                    |  |
|--|--|
| Programme de récupération              | Aucun  |
| Fournisseurs de services               | Revalorisation TPOL<br>FAIDA   |
| Produits                               | Pneus qui ne sont pas visés par le programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2021-2026<br><br>Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Brouette</li> <li>• Diable</li> <li>• Souffleuse à neige domestique</li> <li>• Tondeuse à gazon</li> </ul> |
| Entreposage                            | Endroit accessible et sécuritaire pour les transporteurs   |
| Spécifications de tri ou d'entreposage | Pneus déjantés et propres (sans roches, sable, terre, eau, glace, etc.)  |












## Annexe 3 – Entreprises de traitement de matières dangereuses

**Tableau 6: Entreprises de traitement de matières dangereuses**

| Entreprise                        | Téléphone      |
|-----------------------------------|----------------|
| Terrapure                         | 1-866-443-7524 |
| Clean Harbors                     | 1-800-444-4244 |
| CRI Environnement                 | 1-800-562-0282 |
| Solva-Rec                         | 1-450-347-3008 |
| Veolia                            | 1-800-361-8920 |
| Global Récupération               | 1-888-528-9718 |
| Triumvirate                       | 1-866-543-2195 |
| Safety Kleen                      | 800-323-5040   |
| Phoenix Services Environnementaux | 1-877-343-3649 |
| Mira.ca (pour cartouches vides)   | 1-800-799-6472 |

## Annexe 4 – Classes de transport des matières dangereuses

Tableau 7: Classes de transport des matières dangereuses

| Signification   | Symbole  |
|---|--|
| Classe 1<br>Explosifs   |    |
| Classe 2<br>Gaz   |    |
| Classe 3<br>Liquides inflammables   |     |
| Classe 4<br>Solides inflammables,<br>combustion spontanée,<br>matières hydroréactives |    |
| Classe 5<br>Matières comburantes et<br>peroxydes organiques                           |   |
| Classe 6<br>Matières toxiques et<br>infectieuses                                      |  |
| Classe 7<br>Matières radioactives   |   |
| Classe 8<br>Matières corrosives   |   |
| Classe 9<br>Produits, matières ou<br>organismes divers                                |   |

## Annexe 5 – Tri des résidus domestiques dangereux

| Produits   | Catégories              | Emplacement à l'écocentre                 |
|--|-------------------------|---|
| 2,4-D  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| 6/12   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| ACÉTONE  | Solvants                | Bac bleu foncé                            |
| ACIDE ACÉTIQUE   | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| ACIDE BORIQUE  | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| ACIDE CHLORHYDRIQUE  | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| ACIDE CYANURIQUE   | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| ACIDE FLUORHYDRIQUE ou fluoborique   | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| ACIDE GLYCOLIQUE   | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| ACIDE ISOCYANURIQUE (stabilisant pour piscine)                               | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| ACIDE KODAFIXE   | Autres                  | Consulter le tableau des produits photo   |
| ACIDE MURIATIQUE   | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| ACIDE NITRIQUE (Emballer seul dans un 20 litres)                             | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| ACIDE OXALIQUE   | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| ACIDE PERCHLORIQUE   | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| ACIDE PHOSPHORIQUE   | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| ACIDE PICRIQUE   | Produit explosif        | Communiquer avec Laurentide               |
| ACIDE SULFURIQUE   | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE (traitement-choc avec stabilisant pour piscine) | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| ACRYLIC PAINT  | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| ACRYLIQUE-RÉSINE SYNTHÉTIQUE   | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| ADHÉSIF À CÉRAMIQUE, PLANCHER, POLYMÈRE                                      | Organiques              | Bac bleu foncé                            |

| Produits                                 | Catégories | Emplacement à l'écocentre                              |
|--|------------|--|
| ADOUCESSEUR D'EAU POUR HUMIDIFICATEURS   | Organiques | Bac bleu foncé   |
| AÉROSOLS                                 | Aérosols   | Bac bleu foncé   |
| AÉROSOLS D'HUILE                         | Huiles     | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)            |
| AÉROSOLS DE PEINTURE (toutes les sortes) | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)              |
| AIR PURIFIER OR CLEANER (unpressurised)  | Autres     | Ordures  |
| AJAX / COMET                             | Bases      | Baril base armoire RDD                                 |
| ALCOOL À FRICTION                        | Solvants   | Bac bleu foncé   |
| ALGICIDE                                 | Toxique    | Baril toxique armoire RDD                              |
| ALKYDE PAINT                             | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)              |
| ALLUME-FEU LIQUIDE                       | Solvants   | Bac bleu foncé   |
| ALLUME-FEU SOLIDE                        | Organiques | Bac bleu foncé   |
| ALUMINIUM PAINT                          | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)              |
| ALUMINIUM POWDER                         | Réactifs   | Communiquer avec Laurentide                            |
| ALUN                                     | Acides     | Baril acide armoire RDD                                |
| AMIANTE (longue fibre)                   | Bases      | Baril base armoire RDD.<br>Communiquer avec Laurentide |
| AMIANTE (poudre)                         | Bases      | Baril base armoire RDD.<br>Communiquer avec Laurentide |
| AMMONIAC / cleaner                       | Bases      | Baril base armoire RDD                                 |
| AMMONIAQUE / Nettoyeur                   | Bases      | Baril base armoire RDD                                 |
| AMMONIUM HYDROXIDE                       | Bases      | Baril base armoire RDD                                 |
| ANALGÉSIQUE                              | Organiques | Bac bleu foncé   |
| ANT-B-GONE                               | Toxique    | Baril toxique armoire RDD                              |
| ANT-CONTROL                              | Toxique    | Baril toxique armoire RDD                              |

| Produits                             | Catégories              | Emplacement à l'écocentre                             |
|--------------------------------------|-------------------------|---|
| ANTIBIOTIQUE                         | Organiques              | Bac bleu foncé  |
| ANTI-FREEZE                          | Huiles                  | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)           |
| ANTIGEL pour conduites d'essence     | Organiques              | Bac bleu foncé  |
| ANTIGEL pour plomberie               | Organiques              | Bac bleu foncé  |
| ANTIGEL pour véhicules               | Huiles                  | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)           |
| ANTIRUST PAINT                       | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)             |
| ANTISTATIQUE (pressurisé)            | Aérosols                | Bac bleu foncé  |
| ANTI-SUDORIFIQUE (non pressurisé)    | Autres                  | Ordures   |
| ANTI-SUDORIFIQUE (pressurisé)        | Aérosols                | Bac bleu foncé  |
| APPRÊTS                              | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)             |
| APPRÊTS POUR USAGE INDUSTRIEL        | Organiques              | Bac bleu foncé  |
| ARSENIC                              | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                             |
| ARTISTIC OIL                         | Huiles                  | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)           |
| ASBESTOS (long fiber)                | Bases                   | Baril base armoire RDD<br>Communiquer avec Laurentide |
| ASBESTOS (powder)                    | Bases                   | Baril base armoire RDD<br>Communiquer avec Laurentide |
| BATTERIES D'AUTOMOBILE (acide/plomb) | Batteries acide/plomb   | Particulier   |
| BENZENE                              | Solvants                | Bac bleu foncé  |
| BICARBONATE DE SODIUM                | Bases                   | Baril base armoire RDD                                |
| BISULFATE DE SODIUM                  | Acides                  | Baril acide armoire RDD                               |
| BLACK FLAG                           | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                             |
| BLACK LEAF                           | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                             |
| BLEACH                               | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD                           |

| Produits                  | Catégories              | Emplacement à l'écocentre                   |
|---------------------------|-------------------------|---|
| BLEACH-RITE               | Combustibles (Oxydants) | Baril combustible armoire RDD               |
| BO-FRUIT INSECTICIDE      | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| BON AMI (pressurisé)      | Aérosols                | Bac bleu foncé                              |
| BORATE DE SODIUM          | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |
| BORAX                     | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |
| BORIC ACID                | Acides                  | Baril acide armoire RDD                     |
| BOUCHE-FISSURES           | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| BOULE À MITES             | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| BRASSO                    | Solvants                | Bac bleu foncé                              |
| BREAKING OIL              | Huiles                  | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU) |
| BRIQUETS vides            | Autres                  | Ordures                                     |
| BROMATES                  | Combustibles (Oxydants) | Baril combustible armoire RDD               |
| BROMINE PUCKS FOR POOL    | Combustibles (Oxydants) | Baril combustible armoire RDD               |
| BROMO                     | Autres                  | Ordures                                     |
| BUTANE (pressurisé)       | Aérosols                | Bac bleu foncé                              |
| BUTANE-PROPANE de camping | Propane                 | Armoire de bonbonne de propane              |
| CADMIUM en gros morceau   | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |
| CADMIUM en poudre         | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |
| CALCIUM HYDRATE           | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |
| CALCIUM HYDROXIDE         | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |
| CALFEUTRAGE RÉSINE        | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| CAPTAN DICHLORO ACID      | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| CAR PAINT                 | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)   |
| CARBARYL                  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| CARBONATE                 | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |
| CARBONATE DE CALCIUM      | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |

| <b>Produits</b>                     | <b>Catégories</b>            | <b>Emplacement à l'écocentre</b>          |
|-------------------------------------|------------------------------|---|
| CARBONATE DE SODIUM                 | <b>Bases</b>                 | Baril base armoire RDD                    |
| CARBURETOR CLEANER (unpressurised)  | <b>Solvants</b>              | Bac bleu foncé                            |
| CAUSTIQUE                           | <b>Bases</b>                 | Baril base armoire RDD                    |
| CEMENT (powder form)                | <b>Bases</b>                 | Baril base armoire RDD                    |
| CERAMIC GLUE, ADHESIVE ou GROUT     | <b>Organiques</b>            | Bac bleu foncé                            |
| CÉTOL                               | <b>Peintures</b>             | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| CÉTOL (corrosif)                    | <b>Acides</b>                | Baril acide armoire RDD                   |
| CHAUX (LIME) (oxyde de calcium)     | <b>Bases</b>                 | Baril base armoire RDD                    |
| CHLORATE                            | <b>Comburents (Oxydants)</b> | Baril comburant armoire RDD               |
| CHLORATE DE SODIUM                  | <b>Comburents (Oxydants)</b> | Baril comburant armoire RDD               |
| CHLORE pour piscines (hypochlorite) | <b>Comburents (Oxydants)</b> | Baril comburant armoire RDD               |
| CHLORHYDRATE D'URÉE                 | <b>Organiques</b>            | Bac bleu foncé                            |
| CHLORPYRIFOS                        | <b>Toxique</b>               | Baril toxique armoire RDD                 |
| CHLORURE DE CALCIUM                 | <b>Acides</b>                | Baril acide armoire RDD                   |
| CHLORURE DE MÉTHYLÈNE               | <b>Solvants</b>              | Bac bleu foncé                            |
| CHLORURE DE POTASSIUM               | <b>Bases</b>                 | Baril base armoire RDD                    |
| CHLORURE FERRIQUE                   | <b>Acides</b>                | Baril acide armoire RDD                   |
| CIMENT EN POUVRE                    | <b>Bases</b>                 | Baril base armoire RDD                    |
| CIMENT PLASTIQUE                    | <b>Organiques</b>            | Bac bleu foncé                            |
| CIRE (pressurisé)                   | <b>Aérosols</b>              | Bac bleu foncé                            |
| CIRE À PLANCHER, VOITURE            | <b>Organiques</b>            | Bac bleu foncé                            |
| CIRE À SKI                          | <b>Organiques</b>            | Bac bleu foncé                            |
| CLR                                 | <b>Organiques</b>            | Bac bleu foncé                            |
| COLLE CONTACT                       | <b>Organiques</b>            | Bac bleu foncé                            |
| COLLE pour céramique                | <b>Organiques</b>            | Bac bleu foncé                            |
| COLLE pour tuile                    | <b>Organiques</b>            | Bac bleu foncé                            |

| <b>Produits</b>                                   | <b>Catégories</b>       | <b>Emplacement à l'écocentre</b> |
|---|-------------------------|----------------------------------|
| COLOGNE/PARFUM                                    | Solvants                | Bac bleu foncé                   |
| COLORANT pour tissus                              | Organiques              | Bac bleu foncé                   |
| COLORUNDUM SEALER                                 | Organiques              | Bac bleu foncé                   |
| COMBUSTIBLE À FONDUE                              | Solvants                | Bac bleu foncé                   |
| COMBUSTIBLE SOLIDE                                | Organiques              | Bac bleu foncé                   |
| COMPOSÉS BROMÉS pour piscine                      | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD      |
| CONDITIONNEUR À CUIR (pressurisé)                 | Aérosols                | Bac bleu foncé                   |
| COULIS À CÉRAMIQUE                                | Organiques              | Bac bleu foncé                   |
| COULIS DIVERS                                     | Bases                   | Baril base armoire RDD           |
| CRAB GRASS ARSENIC                                | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD        |
| CRÈME À RASER (non pressurisé)                    | Autres                  | Ordures                          |
| CRÈME À RASER (pressurisé)                        | Aérosols                | Bac bleu foncé                   |
| CRÈME SOLAIRE                                     | Autres                  | Ordures                          |
| CRÉOLINE  | Acides                  | Baril acide armoire RDD          |
| CRÉOSOTE  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD        |
| CRÉOTHANE   | Organiques              | Bac bleu foncé                   |
| CYANURE DE POTASSIUM                              | Autres                  | Communiquer avec Laurentide      |
| CYANURE DE SODIUM                                 | Autres                  | Communiquer avec Laurentide      |
| CYGON   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD        |
| CYLINDRE PROPANE 1 lb (465 g)                     | Propane                 | Armoire de bonbonne de propane   |
| CYLINDRE PROPANE 20 lb                            | Propane                 | Armoire de bonbonne de propane   |
| DDT   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD        |
| DDT ÉMULSION 25%                                  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD        |
| DÉBOUCHE TUYAU (cuisine) avec flocons d'aluminium | Réactifs                | Communiquer avec Laurentide      |
| DÉBOUCHE TUYAU (cuisine) sans flocons d'aluminium | Bases                   | Baril base armoire RDD           |
| DÉBOUCHE TUYAU (salle de bain)                    | Acides                  | Baril acide armoire RDD          |



| <b>Produits</b>                              | <b>Catégories</b>       | <b>Emplacement à l'écocentre</b>        |
|--|-------------------------|---|
| DÉCAPANT À PEINTURE                          | Solvants                | Bac bleu foncé                          |
| DÉCAPANT À ROUILLE                           | Acides                  | Baril acide armoire RDD                 |
| DEET   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD               |
| DÉFARTEUR                                    | Solvants                | Bac bleu foncé                          |
| DÉGEL-SERRURE (non pressurisé)               | Solvants                | Bac bleu foncé                          |
| DÉGEL-SERRURE (pressurisé)                   | Aérosols                | Bac bleu foncé                          |
| DÉGIVREUR (méthanol)                         | Solvants                | Bac bleu foncé                          |
| DÉGRAISSANT liquide                          | Solvants                | Bac bleu foncé                          |
| DÉODORANT (pressurisé)                       | Aérosols                | Bac bleu foncé                          |
| DÉTACHEUR À L'HUILE                          | Organiques              | Bac bleu foncé                          |
| DÉTARTREUR                                   | Acides                  | Baril acide armoire RDD                 |
| DÉTECTEUR DE FUMÉE (avertisseur de fumée)    | Autres                  | Ordures                                 |
| DÉTECTEUR THERMIQUE                          | Piles                   | Baril/boite de Piles                    |
| DÉTERGENT À LINGE                            | Autres                  | Ordures                                 |
| DÉTERGENT À VAISSELLE                        | Autres                  | Ordures                                 |
| DÉVELOPPEUR À PHOTO (révélateur)             | Autres                  | Consulter le tableau des produits photo |
| DIAZINON                                     | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD               |
| DICAMBA                                      | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD               |
| DICHLORO (dichloroisocyanurate de potassium) | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD             |
| DICHLORO (dichloroisocyanurate de sodium)    | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD             |
| DICHLORO-S-TRIAZINETRIONE                    | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD             |
| DICHLORPROP                                  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD               |
| DICHLORVOS                                   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD               |
| DIÉSEL                                       | Solvants                | Bac bleu foncé                          |
| DILUANT À PEINTURE                           | Solvants                | Bac bleu foncé                          |

| <b>Produits</b>                         | <b>Catégories</b>       | <b>Emplacement à l'écocentre</b>            |
|---|-------------------------|---|
| DISTILLAT DE PÉTROLE                    | Solvants                | Bac bleu foncé                              |
| DORMANT OIL                             | Huiles                  | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU) |
| DRANO avec flocons d'aluminium          | Réactifs                | Communiquer avec Laurentide                 |
| DRANO sans flocons d'aluminium          | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |
| DRYFALL (peinture aux retombées sèches) | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| DURCISSEUR À FIBRE DE VERRE             | Peroxyde organique      | Communiquer avec Laurentide                 |
| DURCISSEUR À MASTIC                     | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| EASY OFF (four, tapis)                  | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |
| EASY OFF (pressurisé)                   | Aérosols                | Bac bleu foncé                              |
| EAU DE JAVEL                            | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD                 |
| EMPOIS (pressurisé)                     | Aérosols                | Bac bleu foncé                              |
| ENCRE (liquide)                         | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| ENDUIT À BASE DE BITUME                 | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| ENGRAIS avec herbicide                  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| ENGRAIS avec insecticide                | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| ENGRAIS avec pesticide                  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| ENLEVES-SOUCHES                         | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD                 |
| ÉNO                                     | Autres                  | Ordures                                     |
| ÉPOXY                                   | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| ESSENCE                                 | Solvants                | Bac bleu foncé                              |
| ESSENCE À BRIQUET (non pressurisé)      | Solvants                | Bac bleu foncé                              |
| ESSENCE À BRIQUET (pressurisé)          | Aérosols                | Bac bleu foncé                              |
| ESSENCE MINÉRAL                         | Solvants                | Bac bleu foncé                              |
| ESSENCE/HUILE                           | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| ETHANOL                                 | Solvants                | Bac bleu foncé                              |
| ETHER                                   | Produit explosif        | Communiquer avec Laurentide                 |

| Produits                          | Catégories         | Emplacement à l'écocentre                   |
|-----------------------------------|--------------------|---|
| ÉTHYLÈNE GLYCOL                   | Huiles             | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU) |
| EXPLOSIF                          | Autres             | Communiquer avec Laurentide                 |
| FANTASTIC                         | Bases              | Baril base armoire RDD                      |
| FERRIC CHLORIDE                   | Acides             | Baril acide armoire RDD                     |
| FERTILISANT                       | Toxique            | Baril toxique armoire RDD                   |
| FIBERGLASS HARDENER               | Peroxyde organique | Communiquer avec Laurentide                 |
| FIXATIF POUR CHEVEUX (pressurisé) | Aérosols           | Bac bleu foncé                              |
| FLEA POWDER                       | Toxique            | Baril toxique armoire RDD                   |
| FLECTO (peinture)                 | Peintures          | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)   |
| FLINTKOTE                         | Organiques         | Bac bleu foncé                              |
| FLORIENT (pressurisé)             | Aérosols           | Bac bleu foncé                              |
| FLUIDE À FREINS                   | Organiques         | Bac bleu foncé                              |
| FLY KILLER                        | Toxique            | Baril toxique armoire RDD                   |
| FLY-TOX                           | Toxique            | Baril toxique armoire RDD                   |
| FONGICIDE                         | Toxique            | Baril toxique armoire RDD                   |
| FONGINES CAPTAN DEECAP            | Toxique            | Baril toxique armoire RDD                   |
| FORMOL usé                        | Organiques         | Bac bleu foncé                              |
| FORMULE 22                        | Organiques         | Bac bleu foncé                              |
| FRUIT PLUS                        | Toxique            | Baril toxique armoire RDD                   |
| GAS / OIL                         | Organiques         | Bac bleu foncé                              |
| GASKET SEALER                     | Organiques         | Bac bleu foncé                              |
| GAZ LINE                          | Organiques         | Bac bleu foncé                              |
| GAZOLINE (gasoline)               | Solvants           | Bac bleu foncé                              |
| GLYCÉRINE                         | Organiques         | Bac bleu foncé                              |
| GOMME LAQUES (Shellac)            | Peintures          | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)   |
| GOUDRON À TOITURE                 | Organiques         | Bac bleu foncé                              |

| Produits                           | Catégories | Emplacement à l'écocentre                   |
|------------------------------------|------------|---|
| GRAISSE                            | Organiques | Bac bleu foncé                              |
| GREEN CROSS-INSECT DUST            | Toxique    | Baril toxique armoire RDD                   |
| HAGEN FLEA                         | Toxique    | Baril toxique armoire RDD                   |
| HERTEL                             | Bases      | Baril base armoire RDD                      |
| HEXANE                             | Solvants   | Bac bleu foncé                              |
| HUILE 2 TEMPS ET 4 TEMPS           | Huiles     | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU) |
| HUILE À CHAUFFAGE                  | Solvants   | Bac bleu foncé                              |
| HUILE À FONDUE                     | Solvants   | Bac bleu foncé                              |
| HUILE À FREIN                      | Organiques | Bac bleu foncé                              |
| HUILE À LAMPE                      | Solvants   | Bac bleu foncé                              |
| HUILE À TRANSMISSION               | Huiles     | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU) |
| HUILE D'ABRASION                   | Organiques | Bac bleu foncé                              |
| HUILE D'ARTISAN                    | Organiques | Bac bleu foncé                              |
| HUILE DE CITRON                    | Solvants   | Bac bleu foncé                              |
| HUILE DE DORMANCE (huile dormante) | Organiques | Bac bleu foncé                              |
| HUILE DE LIN                       | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)   |
| HUILE DE PROTECTION ET DE FINITION | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)   |
| HUILE DE TECK                      | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)   |
| HUILE EN AÉROSOL                   | Huiles     | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU) |
| HUILE PÉNÉTRANTE (non pressurisée) | Organiques | Bac bleu foncé                              |
| HUILE PÉNÉTRANTE (pressurisée)     | Aérosols   | Bac bleu foncé                              |
| HUILE VÉGÉTALE (liquide)           | Huiles     | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU) |
| HUILE VÉGÉTALE (solide)            | Organiques | Bac bleu foncé                              |
| HUILE/ESSENCE                      | Organiques | Bac bleu foncé                              |

| <b>Produits</b>   | <b>Catégories</b>       | <b>Emplacement à l'écocentre</b>          |
|---|-------------------------|---|
| HYDRATE DE CALCIUM  | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| HYDRATE DE MÉTHYLE  | Solvants                | Bac bleu foncé                            |
| HYDROXYDE D'AMMONIUM  | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| HYDROXYDE DE CHAUX  | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| HYDROXYDE DE POTASSIUM  | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| HYDROXYDE DE SODIUM   | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| HYDRURE / HYDRIDE   | Réactifs                | Communiquer avec Laurentide               |
| HYPOCHLORITE  | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| HYPOCHLORITE DE CALCIUM   | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| HYPOCHLORITE DE LITHIUM   | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| HYPOCHLORITE DE SODIUM 12% (eau de Javel 12%)                   | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| IMPERMÉABILISANT À CUIR   | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| INSECTICIDE   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| ISOCYANATE (Si grandes quantités : Communiquer avec Laurentide) | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| ISOPROPANOL   | Solvants                | Bac bleu foncé                            |
| JIG-A-LOO   | Aérosols                | Bac bleu foncé                            |
| KELTHÈNE  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| KÉRIGROW  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| KÉROSÈNE  | Solvants                | Bac bleu foncé                            |
| KETTLE TARTAR REMOVER   | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| KILLEX  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| KODAKFIX  | Autres                  | Consulter le tableau des produits photo   |
| KOLO FRUIT TRAC   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| LAQUE (LACQUER)   | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| LARVEX  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |

| Produits                                  | Catégories         | Emplacement à l'écocentre                                |
|---|--------------------|--|
| LAVE VITRE pour auto                      | Organiques         | Bac bleu foncé   |
| LAXATIF                                   | Autres             | Ordures  |
| LEMON OIL                                 | Solvants           | Bac bleu foncé   |
| LIME (oxyde de calcium)                   | Bases              | Baril base armoire RDD                                   |
| LIQUIDE D'ALLUMAGE BBQ                    | Solvants           | Bac bleu foncé   |
| LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT pour plomberie | Organiques         | Bac bleu foncé   |
| LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT pour véhicules | Huiles             | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)              |
| LOTION HYDRATANTE                         | Autres             | Ordures  |
| LUBRIFIANT                                | Organiques         | Bac bleu foncé   |
| LYSOL DÉSINFECTANT (non pressurisé)       | Organiques         | Bac bleu foncé   |
| LYSOL DÉSINFECTANT (pressurisé)           | Aérosols           | Bac bleu foncé   |
| MAGNÉSIUM MÉTALLIQUE                      | Réactifs           | Communiquer avec Laurentide                              |
| MALATHION                                 | Toxique            | Baril toxique armoire RDD                                |
| MARQUETTE INSECTICIDE                     | Toxique            | Baril toxique armoire RDD                                |
| MASTIC                                    | Organiques         | Bac bleu foncé   |
| MASTIC À BOIS                             | Organiques         | Bac bleu foncé   |
| MASTIC À FIBRE DE VERRE                   | Organiques         | Bac bleu foncé   |
| MCPA                                      | Toxique            | Baril toxique armoire RDD                                |
| MÉDICAMENT À PRESCRIPTION                 | Organiques         | Bac bleu foncé   |
| MEK Peroxyde (MEKP)                       | Peroxyde organique | Communiquer avec Laurentide                              |
| MÉLANGE GAZOLINE/HUILE                    | Organiques         | Bac bleu foncé   |
| MERCURE ou Solide contaminé au mercure    | Mercuré            | Chaudière hermétique, en plastique, avec de l'eau dedans |
| MÉTASILICATE DE SODIUM                    | Bases              | Baril base armoire RDD                                   |
| MÉTASILICATE DE SOUDE                     | Bases              | Baril base armoire RDD                                   |
| MÉTHANOL                                  | Solvants           | Bac bleu foncé   |
| METHYL ETHYL CETONE (MEK)                 | Solvants           | Bac bleu foncé   |

| Produits                                 | Catégories              | Emplacement à l'écocentre   |
|--|-------------------------|-----------------------------|
| MONOÉTHANOLAMINE                         | Bases                   | Baril base armoire RDD      |
| MORDANE                                  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD   |
| MOTHBALLS                                | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD   |
| MOUSSE À CHEVEUX (pressurisé)            | Aérosols                | Bac bleu foncé              |
| MULCO (silicone)                         | Organiques              | Bac bleu foncé              |
| MULTI-GRIP                               | Organiques              | Bac bleu foncé              |
| NAPHTA                                   | Solvants                | Bac bleu foncé              |
| NAPHTALENE DE Zn                         | Organiques              | Bac bleu foncé              |
| NAVAL JELLEY                             | Acides                  | Baril acide armoire RDD     |
| NETTOYEUR À CARBURATEUR (non pressurisé) | Solvants                | Bac bleu foncé              |
| NETTOYEUR À CARBURATEUR (pressurisé)     | Aérosols                | Bac bleu foncé              |
| NETTOYEUR À CUIR (pressurisé)            | Aérosols                | Bac bleu foncé              |
| NETTOYEUR À FOUR (non pressurisé)        | Bases                   | Baril base armoire RDD      |
| NETTOYEUR À FOUR (pressurisé)            | Aérosols                | Bac bleu foncé              |
| NETTOYEUR À MARBRE                       | Autres                  | Ordures                     |
| NETTOYEUR À PORCELAINES (pressurisé)     | Aérosols                | Bac bleu foncé              |
| NETTOYEUR À TAPIS                        | Organiques              | Bac bleu foncé              |
| NETTOYEUR À TUILE                        | Bases                   | Baril base armoire RDD      |
| NETTOYEUR À VITRE                        | Solvants                | Bac bleu foncé              |
| NETTOYEUR À VITRE À base d'ammoniaque    | Bases                   | Baril base armoire RDD      |
| NETTOYEUR POUR INOX ET CUIVRE            | Acides                  | Baril acide armoire RDD     |
| NICKEL (poudre)                          | Réactifs                | Communiquer avec Laurentide |
| NITRATES                                 | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD |
| NITRITES                                 | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD |
| NITRO-BENZÈNE                            | Solvants                | Bac bleu foncé              |

| Produits                          | Catégories | Emplacement à l'écocentre                 |
|-----------------------------------|------------|---|
| NOR-SOL                           | Solvants   | Bac bleu foncé                            |
| OFF                               | Toxique    | Baril toxique armoire RDD                 |
| ONEX                              | Toxique    | Baril toxique armoire RDD                 |
| ONTOX                             | Toxique    | Baril toxique armoire RDD                 |
| ORTHO CHLORDANE                   | Toxique    | Baril toxique armoire RDD                 |
| OXYDE D'ALUMINIUM                 | Bases      | Baril base armoire RDD                    |
| OZITE AP 400                      | Organiques | Bac bleu foncé                            |
| PAM (pressurisé)                  | Aérosols   | Bac bleu foncé                            |
| PARADICHLOROBENZÈNE               | Toxique    | Baril toxique armoire RDD                 |
| PARAFFINE                         | Autres     | Ordures                                   |
| PÂTE À SOUDER                     | Acides     | Baril acide armoire RDD                   |
| PEINTURE (pot de verre)           | Organiques | Bac bleu foncé                            |
| PEINTURE (pressurisé)             | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE À DEUX COMPOSANTS        | Organiques | Bac bleu foncé                            |
| PEINTURE À L'HUILE                | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE À MÉLAMINE               | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE À MÉTAL                  | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE À PISCINE                | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE À PISCINE (industrielle) | Organiques | Bac bleu foncé                            |
| PEINTURE À SIGNALISATION ROUTIÈRE | Organiques | Bac bleu foncé                            |
| PEINTURE ACRYLIQUE                | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE ALKYDE                   | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE ALUMINIUM                | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE ANTIROUILLE              | Peintures  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |



| Produits  | Catégories              | Emplacement à l'écocentre                 |
|---|-------------------------|---|
| PEINTURE ANTISALISSURE (ANTIFOULING)                | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| PEINTURE AUTOMOBILE                                 | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| PEINTURE AUX RETOMBÉES SÈCHES (dryfall)             | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| PEINTURE ÉMAIL                                      | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE EN AÉROSOL (toutes les sortes, même vides) | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE ESTER D'ÉPOXYDE                            | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE LATEX                                      | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE MARINE (à bateau) sans agent               | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE OXYDE DE CHROME                            | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE POLYURÉTHANNE                              | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE POUR USAGE ARTISTIQUE                      | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| PEINTURE POUR USAGE INDUSTRIEL                      | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| PEINTURE TREMCLAD                                   | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE URÉTHANE                                   | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PEINTURE VARATHANE                                  | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| PENTACHLOROPHÉNOL                                   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| PENTOX  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| PEPTO-BISMOL  | Autres                  | Ordures                                   |
| PERCARBONATE DE SODIUM pas avec le chlore           | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| PERCHLORATES  | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| PERMANGANATES                                       | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |

| <b>Produits</b>                             | <b>Catégories</b>     | <b>Emplacement à l'écocentre</b>          |
|---|-----------------------|---|
| PERMETRIN                                   | Toxique               | Baril toxique armoire RDD                 |
| PEROXYDE D'HYDROGÈNE                        | Comburents (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| PEROXYDE ORGANIQUE                          | Réactifs              | Communiquer avec Laurentide               |
| PERSULFATES                                 | Comburents (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| PESTCONTROL                                 | Toxique               | Baril toxique armoire RDD                 |
| PH - (diminue le pH) produits pour piscine  | Acides                | Baril acide armoire RDD                   |
| PH + (augmente le pH) produits pour piscine | Bases                 | Baril base armoire RDD                    |
| PHOSALONE                                   | Toxique               | Baril toxique armoire RDD                 |
| PHOSPHATE DIBASIQUE                         | Bases                 | Baril base armoire RDD                    |
| PHOSPHATE MONOBASIQUE                       | Acides                | Baril acide armoire RDD                   |
| PHOSPHATE TRISODIQUE (TSP)                  | Bases                 | Baril base armoire RDD                    |
| PHOTO-FLO FIXATIF RÉVÉLATEUR                | Autres                | Consulter le tableau des produits photo   |
| PILES RECHARGEABLES                         | Piles                 | Baril/boîte de Piles                      |
| PITCH                                       | Organiques            | Bac bleu foncé                            |
| PLASTIC BODY PATCH                          | Organiques            | Bac bleu foncé                            |
| PLASTIC WOOD                                | Organiques            | Bac bleu foncé                            |
| PLÂTRE DE PARIS                             | Bases                 | Baril base armoire RDD                    |
| PLEDGE (pressurisé)                         | Aérosols              | Bac bleu foncé                            |
| POISON À RAT                                | Toxique               | Baril toxique armoire RDD                 |
| POLI À ARGENTERIE                           | Organiques            | Bac bleu foncé                            |
| POLI À MEUBLE, AUTO, PLANCHER               | Organiques            | Bac bleu foncé                            |
| POLYMÈRE                                    | Organiques            | Bac bleu foncé                            |
| POLYUR                                      | Peintures             | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| polyuréthane                                | Organiques            | Bac bleu foncé                            |
| POTASH                                      | Bases                 | Baril base armoire RDD                    |

| Produits   | Catégories              | Emplacement à l'écocentre                      |
|--|-------------------------|--|
| POTASSIUM CYANIDE (cyanure) tablette               | Autres                  | Communiquer avec le fournisseur                |
| POTASSIUM PERMANGANATE                             | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD                    |
| POUDRE D'ALUMINIUM                                 | Réactifs                | Communiquer avec Laurentide                    |
| PRÉSERVATIF POUR LE BOIS (zinc-cuivre-plomb)       | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)      |
| PRÉSERVATIF POUR VINYLE                            | Organiques              | Bac bleu foncé                                 |
| PRESTONE (antigel pour véhicules)                  | Huiles                  | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU)    |
| PRIMER   | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)      |
| PRIMER INDUSTRIEL                                  | Organiques              | Bac bleu foncé                                 |
| PRODUITS POUR PHOTO                                | Autres                  | Consulter le tableau des produits photo        |
| PRODUITS POUR PISCINES                             | Autres                  | Consulter le tableau des produits pour piscine |
| PRODUITS POUR TOITURE                              | Organiques              | Bac bleu foncé                                 |
| PROPOXUR   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                      |
| PROTECTEUR À ASPHALTE (à l'eau et latex seulement) | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)      |
| PROTECTEUR À BOIS ET À MAÇONNERIE                  | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)      |
| PURIFICATEUR D'AIR (non pressurisé)                | Autres                  | Ordures  |
| PURIFICATEUR D'AIR (pressurisé)                    | Aérosols                | Bac bleu foncé                                 |
| PYRETHRIN  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                      |
| RAID   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                      |
| RÉGION SAUVAGE                                     | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                      |
| RÉPULSIF CHIEN/CHAT                                | Organiques              | Bac bleu foncé                                 |
| RÉSINE LIQUIDE                                     | Organiques              | Bac bleu foncé                                 |
| RÉSINE SYNTHÉTIQUE ACRYLIQUE                       | Organiques              | Bac bleu foncé                                 |
| RÉVÉLATEUR À PHOTO                                 | Bases                   | Baril base armoire RDD                         |
| RODENTICIDE (sans cyanure)                         | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                      |

| Produits                  | Catégories              | Emplacement à l'écocentre                 |
|---------------------------|-------------------------|---|
| ROOF COATING              | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| ROOF TAR                  | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| ROSE DISEASE              | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| ROSE DUST                 | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| ROTENONE                  | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| RUST REMOVER              | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| SANI FLUSH                | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| SANI FOAM                 | Aérosols                | Bac bleu foncé                            |
| SAVON HYGIÉNIQUE          | Autres                  | Ordures                                   |
| SCOTCHGUARD (pressurisé)  | Aérosols                | Bac bleu foncé                            |
| SEALER à base d'eau       | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| SEALER à base de goudron  | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| SECTROL                   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| SÉVIN INSECTIAL           | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| SHAMPOING HYGIÉNIQUE      | Autres                  | Ordures                                   |
| SHELLAC                   | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| SILICATE DE SODIUM        | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| SILICONE (non pressurisé) | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| SILICONE (pressurisé)     | Aérosols                | Bac bleu foncé                            |
| SILVER POLISH             | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| SIROP                     | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| SODIUM CHLORATE           | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| SODIUM CYANIDE (cyanure)  | Autres                  | Communiquer avec Laurentide               |
| SODIUM MÉTALLIQUE         | Réactifs                | Communiquer avec Laurentide               |
| SODIUM SILICATE           | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| SODIUM SULFITE            | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |

| Produits  | Catégories              | Emplacement à l'écocentre                 |
|---|-------------------------|---|
| SOLUTION DE PLACAGE (nickel / platine)              | Cyanures                | Communiquer avec Laurentide               |
| SOLUTION KODAFIX                                    | Autres                  | Consulter le tableau des produits photo   |
| SPOT-LIFTER (non pressurisé)                        | Solvants                | Bac bleu foncé                            |
| SPOT-LIFTER (pressurisé)                            | Aérosols                | Bac bleu foncé                            |
| SPRAY & WASH (non pressurisé)                       | Autres                  | Ordures                                   |
| SPRAY & WASH (pressurisé)                           | Aérosols                | Bac bleu foncé                            |
| SPRAY-FINISH (pressurisé)                           | Aérosols                | Bac bleu foncé                            |
| SPRAY-SILICONE (non pressurisé)                     | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| SPRAY-SILICONE (pressurisé)                         | Aérosols                | Bac bleu foncé                            |
| STATIC-GUARD (pressurisé)                           | Aérosols                | Bac bleu foncé                            |
| STUCCO  | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| SULFATE DISODIQUE                                   | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| SULFATE MONOSODIQUE                                 | Acides                  | Baril acide armoire RDD                   |
| SULFITE DE SODIUM                                   | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| TEINTURE À BOIS                                     | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| TEINTURE À SOULIER                                  | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| TEINTURE HYDROFUGE                                  | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| TEINTURE POUR CHEVEUX, Colorant                     | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| TEINTURE POUR CHEVEUX, colorant pour enfants        | Organiques              | Bac bleu foncé                            |
| TEINTURE POUR CHEVEUX, crème oxydante               | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD               |
| TEINTURE POUR CHEVEUX, solution à base d'ammoniaque | Bases                   | Baril base armoire RDD                    |
| TEINTURES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES (liquide)      | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| TETRACHLORVINPHOS                                   | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                 |
| THEREBENTINE  | Solvants                | Bac bleu foncé                            |

| Produits                                | Catégories              | Emplacement à l'écocentre                   |
|---|-------------------------|---|
| THINNER                                 | Solvants                | Bac bleu foncé                              |
| THIOSULFATE DE SODIUM                   | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| THOMPSON'S WATERSEAL                    | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)   |
| TOLUÈNE                                 | Solvants                | Bac bleu foncé                              |
| TOUCH UP (pressurisé)                   | Aérosols                | Bac bleu foncé                              |
| TRAFFIC PAINT                           | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| TRICHLORO-S-TRIAZINETRIONE              | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD                 |
| TRICHORO (acide trichloroisocyanurique) | Combustibles (Oxydants) | Baril comburant armoire RDD                 |
| TRISULFATE D'ALUMINIUM ANHYDRE          | Acides                  | Baril acide armoire RDD                     |
| TSP (PHOSPHATE TRISODIQUE)              | Bases                   | Baril base armoire RDD                      |
| TUBE DE CALFEUTRAGE                     | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| VARISOL                                 | Solvants                | Bac bleu foncé                              |
| VERNIS                                  | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)   |
| VINAIGRE                                | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| WARFARIN                                | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| WATER-SEAL (enduit pour toiture)        | Organiques              | Bac bleu foncé                              |
| WATER-SEAL (peinture)                   | Peintures               | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture)   |
| WD-40 (non pressurisé)                  | Huiles                  | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU) |
| WD-40 (pressurisé)                      | Huiles                  | Bac bleu foncé (Acceptées ou non par SOGHU) |
| WEED & FEED                             | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| WEED KILLER                             | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| WEEDANOL                                | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| WEED-EX                                 | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |
| WEEDRITE                                | Toxique                 | Baril toxique armoire RDD                   |

| <b>Produits</b>         | <b>Catégories</b> | <b>Emplacement à l'écocentre</b>          |
|-------------------------|-------------------|---|
| WINDEX                  | <b>Bases</b>      | Baril base armoire RDD                    |
| WIZARD (non pressurisé) | <b>Autres</b>     | Ordures                                   |
| WIZARD (pressurisé)     | <b>Aérosols</b>   | Bac bleu foncé                            |
| WONDER WEEDER           | <b>Toxique</b>    | Baril toxique armoire RDD                 |
| WOOD STAIN              | <b>Peintures</b>  | Bac bleu pâle (Acceptées par ÉcoPeinture) |
| XYLENE                  | <b>Solvants</b>   | Bac bleu foncé                            |

| Produits pour développement photo |          |                |            |
|-----------------------------------|----------|----------------|------------|
| Type de produits                  | Corrosif | Ingrédients    | Catégories |
| Développeur                       | Oui      |                | Bases      |
|                                   | Non      |                | Organiques |
| Fixatif                           | Oui      | Acide acétique | Acides     |
|                                   |          | Bisulfate      | Organiques |
|                                   | Non      |                | Organiques |
| Produits pour piscine             |          |                |            |
| Produits                          |          | Catégories     |            |
| pH-                               |          | Acides         |            |
| pH+                               |          | Bases          |            |
| Stabilisateur-acide cyanurique    |          | Organiques     |            |
| Stabilisateur-acide isocyanurique |          | Organiques     |            |
| Algicide                          |          | Organiques     |            |
| Clarifiant                        |          | Organiques     |            |
| Potassium persulfate              |          | Oxydants       |            |
| Brome                             |          | Oxydants       |            |
| Acide trichloroisocyanurique      |          | Oxydants       |            |
| Acide dichloroisocyanurique       |          | Oxydants       |            |
| Calcium hypochlorite              |          | Oxydants       |            |
| Lithium hypochlorite              |          | Oxydants       |            |



## Annexe 6 – Fournisseurs de services pour la récupération des matières

**Tableau 8: Fournisseurs de services pour la récupération des matières**

| Matière   | Entreprise  | Téléphone, Courriel, Site internet   | Contact |
|---|-------------|--|---------|
| Métal   |             |  |         |
| Bois  |             |  |         |
| CRD   |             |  |         |
| Bonbonnes propane                                       |             |  |         |
| Peintures   |             |  |         |
| Huiles et filtres                                       |             |  |         |
| Antigel à véhicule                                      |             |  |         |
| Piles et batteries                                      |             |  |         |
| Tubes fluorescents, ampoules fluocompactes et lampes UV |             |  |         |
| RDD inorganiques  |             |  |         |
| Appareils réfrigérants (halocarbones)                   |             |  |         |
| Produits électroniques                                  | ARPE-Québec | 1-888-557-8177<br><a href="mailto:operations@recyclermeselectroniques.ca">operations@recyclermeselectroniques.ca</a> |         |
| Batteries acides-plombs (de voitures)                   |             |  |         |

| Matière                           | Entreprise                                | Téléphone, Courriel, Site internet  | Contact |
|-----------------------------------|---|---|---------|
| Pneus <u>sans</u> jante           | RECYC-Québec                              | 1 888-857-PNEU (7638)<br>Demande de récupération via :<br><a href="https://pneus.recyc-quebec.gouv.qc.ca/">https://pneus.recyc-quebec.gouv.qc.ca/</a> |         |
| Pneus <u>avec</u> jantes          |   |   |         |
| Pneus de vélo                     | Service de manutention Yves Bélanger inc. | Demande de récupération via :<br><a href="mailto:pneus.velos@gmail.com">pneus.velos@gmail.com</a>   |         |
| Métaux non-ferreux                |   |   |         |
| Huile de friture domestique       |   |   |         |
| Extincteurs                       |   |   |         |
| Articles et meubles réutilisables |   |   |         |
|                                   |   |   |         |
|                                   |   |   |         |

## Annexe 7 – Aide-mémoire au tri des RDD

### Piles et batteries

### BOÎTE DE CARTON

**Lithium et Lithium-ion**






**Petites piles scellées au plomb-acide**

---

### BARIL

**Alcalines**

**NI-MH et NI-CD**

| Type de pile  | Se trouve souvent dans...   |
|---|---|
|  <p style="text-align: center;">Nickel-cadmium</p>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils électriques sans fil</li> <li>• Téléphones sans fil</li> <li>• Appareils photos numériques et caméras vidéo</li> <li>• Radios bidirectionnelles</li> </ul>                  |
|  <p style="text-align: center;">Hydruure métallique de nickel</p>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléphones cellulaires</li> <li>• Outils électriques sans fil</li> <li>• Téléphones sans fil</li> <li>• Appareils photos numériques</li> <li>• Radios bidirectionnelles</li> </ul> |
|  <p style="text-align: center;">Lithium-ion</p>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils électriques sans fil</li> <li>• Appareils photos numériques</li> <li>• Ordinateurs portables</li> <li>• Téléphones cellulaires</li> </ul>                                   |
|  <p style="text-align: center;">Petites piles scellées au plomb acide (PPSPA)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scooters</li> <li>• Appareils d'alerte incendie</li> <li>• Panneaux de sortie d'urgence</li> <li>• Piles de secours ASC</li> </ul>   |
|  <p style="text-align: center;">Alcalines</p>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réveils</li> <li>• Calculatrices</li> <li>• Lampes torches</li> <li>• Télécommandes de télé</li> <li>• Jouets à télécommande</li> </ul>  |
|  <p style="text-align: center;">Lithium primaire</p>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Télécommande de verrouillage des voitures</li> <li>• Montres</li> <li>• Stimulateurs cardiaques</li> </ul>   |

## INSTRUCTIONS POUR LE SITE

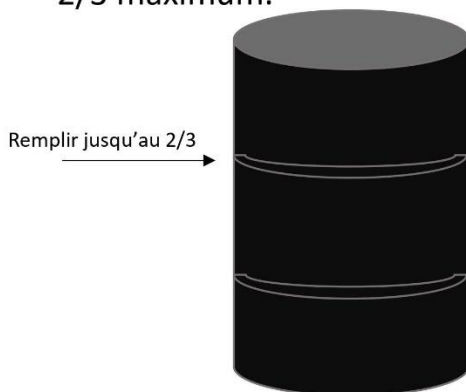
1) Mettre le sac dans le baril.



2) Monter la boîte en carton avec la doublure ignifuge.



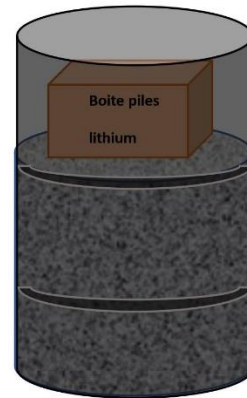
3) Mettre les piles ALCALINES, NI-CD, NI-MH et PLOMB telles quelles dans le baril. Remplir au 2/3 maximum.



## RÉCUPÉRATION DES PILES

4) Mettre les piles LITHIUM et LITHIUM-ION dans la boîte avec la doublure. Fermer la boîte lorsqu'elle est pleine.

5) Mettre la boîte pleine fermée à l'intérieur du baril, sur le dessus des autres piles et fermer le couvercle.



Prenez note que cette procédure a pour but d'être conforme à la réglementation sur le transport des piles au lithium et lithium-ion de Transport Canada (RTMD). La boîte avec la doublure ignifuge limite le risque d'incendie relié au lithium.

Certificat d'équivalence d'Appel à Recycler :

SU 11601

## Lampes au mercure



### Liste Des Produits Acceptés

Le programme inclut les lampes contenant du mercure listées ci-dessous :

- |   |   |
|---|---|
| <b>1</b> Tubes fluorescents – droits / linéaires  | <b>4</b> Lampes fluo-compactes (LFC)  |
| <b>2</b> Tubes fluorescents – courbés / circulaires   | <b>5</b> Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure                               |
| <b>3</b> UV et lampes germicides  | <b>6</b> Lampes à décharge à haute intensité (DHI), lampes au sodium à haute pression et autres |
| <b>!</b> Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression |   |

Identifiez le logo Hg sur la lampe pour confirmer qu'elle contient du mercure: 

#### 1 Tubes fluorescents – droits / linéaires



#### 2 Tubes fluorescents – courbés / circulaires



#### 3 UV et lampes germicides





- 1 Tubes fluorescents – droits / linéaires
  - 2 Tubes fluorescents – courbés / circulaires
  - 3 UV et lampes germicides
  - 4 Lampes fluo-compactes (LFC)
  - 5 Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure
  - 6 Lampes à décharge à haute intensité (DHI), lampes au sodium à haute pression et autres
- ! Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression

#### 4 Lampes fluo-compactes (LFC)



#### 5 Lampes UHP (Ultra Haute Performance) à vapeur de mercure



#### 6 Lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres types



#### Lampes qui ne sont pas acceptées : Halogène, DEL, incandescente, sodium basse pression



## Produits inorganiques

# ACIDE

# BARIL

UN3264, Liquide inorganique corrosif, acide, NSA



Acide muriatique

Acide chlorhydrique

Acide phosphorique

Détartreurs (exemple : CLR)

pH –

**Pour les reconnaître :**

Lire la liste des ingrédients sur l'étiquette,  
une sorte d'acide y sera identifiée (acide...)

# BASE

## BARIL

UN3266, Liquide inorganique corrosif, basique, NSA



Ammoniaque

Drano

Eau de javel

Nettoyeurs (sauf pour toilette)

Détergents

pH +

### **Pour les reconnaître :**

Lire la liste des ingrédients sur l'étiquette ; une base a un nom très complexe et généralement aucun acide ne sera identifié.



# COMBURANT (oxydant)

## BARIL

UN1479, Solide comburant, NSA



Chlore sec

Teinture à cheveux

Peroxyde

**AUCUN AUTRE PRODUIT**

# TOXIQUE

## BARIL

UN3287, Liquide inorganique toxique, NSA



Pesticides

Insecticides

Herbicides

Fongicides

Algicides

Engrais

Produits vétérinaires








## Produits électroniques



**Liste détaillée des produits électroniques acceptés  
dans les points de dépôt officiels**



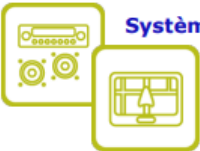



Page 1

|  |   |
|--|---|
|  <b>Ordinateurs portables</b>   | Ordinateurs portables; ordinateurs bloc-notes; tablettes électroniques; miniportables; mini-ordinateurs   |
|  <b>Ordinateurs de bureau</b>   | Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs); terminaux d'ordinateur; clients-serveurs légers ou mini-ordinateurs de bureau; serveurs de bureau / en tour  |
|  <b>Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo</b>  | Souris; souris de type boules de commande; claviers; pavés, pavés tactiles, lecteurs multimédias, routeurs/modems, disques durs externes, lecteurs de disquettes externes, lecteurs de disques optiques externes, pavés numériques, tablettes graphiques sans affichage, commutateurs HDMI, manettes de jeu (joystick); contrôleurs de console de jeux vidéo, "balance boards", senseurs et autres dispositifs d'entrée; duplicateurs de disques durs; dispositifs de stockage en réseau (NAS); adaptateurs de terminal média intégrés (EMTA); passerelles, points d'accès sans fil, commutateurs, prolongateurs de portée; câbles; connecteurs; chargeurs; télécommandes; cartes mémoires; clés USB; cartouches d'encre; calculatrices électroniques |
|  <b>Dispositifs d'affichage</b>   | Téléviseurs; moniteurs d'ordinateurs; dispositifs d'affichage professionnel; écrans de télévision en circuit fermé; ordinateurs tout-en-un : un dispositif d'affichage avec ordinateur intégré; tablettes graphiques avec écran > 10 po; dispositifs d'affichage portables > 10 po  |
|  <b>Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques</b>                                       | Téléphones conventionnels avec ou sans fil employant la téléphonie à voix sur IP et les téléphones satellitaires; téléphones à hauts parleurs ou de conférence; répondeurs téléphoniques (à cassette ou numériques)   |
|  <b>Appareils cellulaires et téléavertisseurs</b>   | Téléphones cellulaires, y compris ceux munis d'un appareil-photo ainsi que de fonction d'enregistrement vidéo et/ou audio; téléphones intelligents (réseau cellulaire); assistants numériques personnels munis d'un écran tactile (réseau cellulaire); terminaux mobiles (réseau cellulaire); téléavertisseurs  |
|  <b>Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau</b> | Imprimantes de bureau; imprimantes 3D; imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo; imprimantes d'étiquettes, code-barres, cartes; imprimantes thermiques; numériseurs de bureau; numériseurs de bureau de cartes professionnelles; numériseurs de chèques; numériseurs de bureau de diapositives; télécopieurs de bureau; appareils multifonctions de bureau; cartouches d'encre<br><br>*Les appareils posés au sol ne sont pas acceptés par le programme.   |

## Liste détaillée des produits électroniques acceptés dans les points de dépôt officiels

Page 2

|   |  |
|---|--|
|  <p><b>Systèmes audio/vidéo portables/personnels</b></p>               | <p>Radios AM/FM et satellitaires portables; radios-réveils; chaînes stéréo portatives incluant celles pouvant se connecter à un Internet sans fil; magnétophones et enregistreurs portables; lecteurs/enregistreurs de disques (CD, DVD, VHS, Blu-ray, etc.) portables; lecteurs MP3; lecteurs numériques portables; stations d'accueil pour les baladeurs, téléphones intelligents et autres appareils portables; haut-parleurs portables/compacts/ pour socles d'accueil/pliants (avec ou sans fil, y compris les haut-parleurs « Wi-Fi » et « Bluetooth »); magnétophones à cassettes ou enregistreurs audio/vocaux numériques; casques d'écoute, écouteurs et microphones; casques téléphoniques (avec ou sans fil, y compris les "Bluetooth"); appareils photo numériques; porte-clés à photos numériques; caméras vidéo/caméscopes; assistants numériques personnels (PDA); radios multifonctions satellitaires, y compris CD, MP3, radio FM ou autres fonctions audio; numériseurs de cartes professionnelles/négatifs photographiques portables; imprimantes portables (ex. : imprimantes de photos portables); caméras web; cadres numériques; écrans portables – taille d'écran &lt; 10"; emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes; lecteurs de code-barres portables; émetteurs-récepteurs portables du service de radiocommunication familial (FRS)/services radio-mobile général (SRMG) /émetteurs-récepteurs portables/Radio portable de bande publique (CB); systèmes de jeux vidéo portables; lecteurs de livres électroniques; récepteurs numériques (radio) satellitaires portables; projecteurs multimédias portables; systèmes de localisation (GPS) portables conçus pour être utilisés pour des activités de loisirs et de sports (p. ex. GPS de randonnée); antennes HD; systèmes de surveillance vidéo/caméra pour bébé; interphones de surveillance pour bébé; odomètres; montres intelligentes, lunettes intelligentes, moniteurs d'activité (p. ex. podomètres, compteurs de pas, bracelets de sport)</p> |
|  <p><b>Systèmes audio/vidéo non portables</b></p>                      | <p>Magnéscopes (VCR)/projecteurs vidéo; projecteurs numériques; enregistreurs vidéo numériques (DVR); enregistreurs vidéo personnels (PVR); lecteurs/enregistreurs de disques non portables (DVD, Blu-ray, etc.); lecteurs/graveurs de disques laser; câbles et récepteurs satellites/décodeurs; convertisseurs; radios AM/FM et satellitaires non portables; lecteurs multimédias multifonctions non portables; caméras de sécurité analogiques et numériques pour la sécurité résidentielle ou en circuit fermé pour tout autre usage résidentiel; amplificateurs; égaliseurs de fréquence; tables tournantes/tourne-disques; systèmes de haut-parleurs audio; autres lecteurs/enregistreurs de musique audionumérique; combinés de chaînes d'audiocassette non portables; systèmes de karaoké; projecteurs multimédias non portables; lecteurs/enregistreurs multimédias; ensembles de systèmes de haut-parleurs; consoles de jeux vidéo non portables (raccordées à une télévision ou à un écran) et non destinées à un usage commercial</p>   |
|  <p><b>Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules</b></p> | <p>Composants audio et/ou vidéo et de localisation du marché secondaire pour véhicules, y compris : Radios, lecteurs de DVD, CD et/ou cassettes conçus pour être enchâssés (y compris ceux avec des fonctions intégrées de radio satellitaire et/ou de GPS); amplificateurs; égaliseurs de fréquence; haut-parleurs; systèmes de lecteurs vidéo; dispositifs d'affichage vidéo (y compris ceux avec des syntoniseurs intégrés); caméras de vision arrière; systèmes de localisation conçus pour être utilisés dans un véhicule, qu'ils soient enchâssés ou non (autonomes) (p. ex. récepteurs et composants de GPS automobiles ou marins); haut-parleurs de plafond; haut-parleurs encastrés au mur</p>  |
|  <p><b>Ensembles de cinéma maison</b></p>                            | <p>Équipements audio et vidéo de cinéma maison vendus sous un même emballage provenant d'un fabricant d'équipement d'origine (OEM) et où figure un seul code-barres, y compris : Périphériques d'appareils audio; équipement audio et vidéo vendu en ensemble/paquet pour utilisation à des fins résidentielles ou non</p>   |



### A Bien s'Afficher

**QUI?**

Affichez le logo **Point de dépôt officiel**.

**QUOI?**

Indiquez quels sont les **produits acceptés**.

**OÙ?**

Indiquez clairement **où déposer les produits**.

**QUAND?**

Affichez bien en vue les **heures d'ouverture**.

### B Accepter les Bons produits



**OBTENEZ LA LISTE COMPLÈTE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES ACCEPTÉS :**

[recyclerMESelectroniques.ca/qc/quoi-recycler](http://recyclerMESelectroniques.ca/qc/quoi-recycler)

Version papier disponible sur demande. Appelez-nous au numéro ci-dessous.

### C Manipuler Correctement les produits

**AVEC SOIN ET EN TOUTE SÉCURITÉ!**



Déposez les produits délicatement



Ne laissez pas les produits sur le sol



Entreposez les produits à l'abri des intempéries



Contrôlez l'accès aux produits

- Verrouillez le lieu d'entreposage
- Vérifiez les contrôles mis en place, selon le cas (surveillance, caméras, clôtures, etc.)



Tous les produits électroniques recueillis sont la propriété de l'ARPE-Québec. Il est **interdit à toute personne (employé ou usager) de prendre du matériel sans le consentement de l'ARPE-Québec.**

**L'ARPE-Québec peut vous aider !  
Communiquez avec nous pour en savoir plus.**

[info@recyclerMESelectroniques.ca](mailto:info@recyclerMESelectroniques.ca)

Ce dépliant est imprimé sur du papier certifié FSC® et composé de 100 % de fibres recyclées après consommation.

**BESOIN D'UNE COLLECTE ?  
N'attendez pas à la dernière minute!**

1-888-557-8177, option 2  
[operations@recyclerMESelectroniques.ca](mailto:operations@recyclerMESelectroniques.ca)

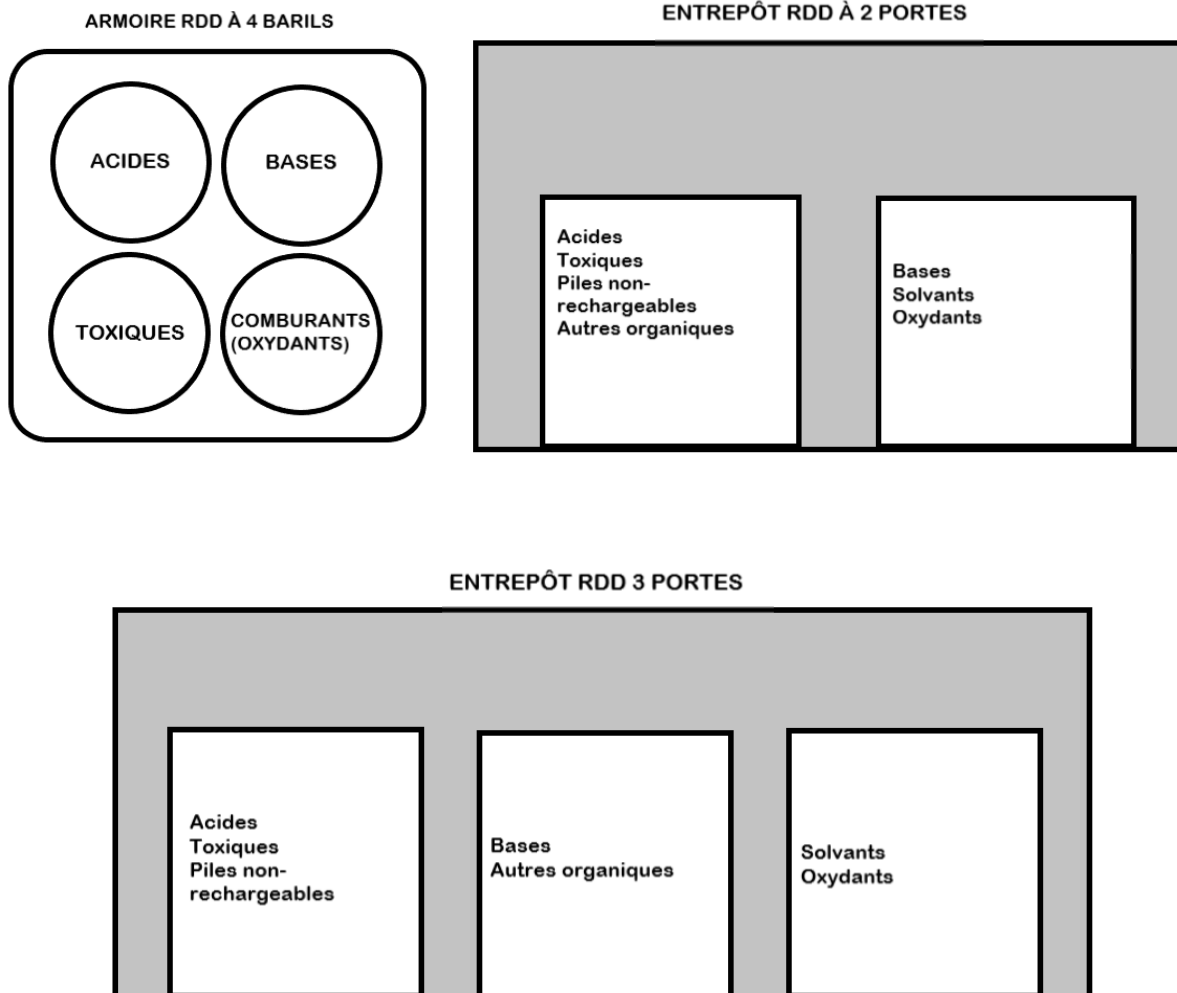


Obtenez tous les détails sur le Programme d'approbation des points de dépôt officiels (PAPDO) en communiquant avec nous.

1-888-557-8177, option 2  
[operations@recyclerMESelectroniques.ca](mailto:operations@recyclerMESelectroniques.ca)

## Annexe 8 – Compatibilité des catégories de RDD


L'incompatibilité de certaines catégories de RDD peuvent provoquer des réactions graves si elles entrent en contact (ex. acides et oxydants). Il est important de placer les contenants d'entreposage des RDD en fonction de la compatibilité des catégories. Voici les options d'entreposage selon les équipements disponibles à l'écocentre.



**Tableau 9: Compatibilité des catégories de RDD**

| Catégories | Acides      | Aérosols    | Bases       | Cyanures    | Huiles      | Organiques  | Oxydants    | Pesticides  | Piles       | Réactifs    | Solvants    |
|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Acides     | Attention   | Attention   | Attention   | Attention   | Compatibles | Attention   | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Attention   |
| Aérosols   | Attention   | Attention   | Attention   | Compatibles | Attention   | Attention   | Attention   | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Attention   |
| Bases      | Attention   | Attention   | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Attention   | Attention   |
| Cyanures   | Attention   | Compatibles | Attention   | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Attention   |
| Huiles     | Compatibles | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Attention   | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Attention   |
| Organiques | Attention   | Attention   | Attention   | Attention   | Attention   | Attention   | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Attention   |
| Oxydants   | Attention   | Compatibles | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Attention   |
| Pesticides | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Attention   | Compatibles | Compatibles | Compatibles |
| Piles      | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Compatibles | Attention   | Compatibles | Compatibles |
| Réactifs   | Attention   | Attention   | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Attention   |
| Solvants   | Attention   | Attention   | Attention   | Attention   | Attention   | Attention   | Attention   | Compatibles | Compatibles | Attention   | Attention   |

Légende :  Attention ! Ces matières doivent être espacées et si possible, dans des sections différentes.

 Ces matières peuvent être entreposées côte à côte



## **Annexe 9 – Aide-mémoire des tâches pour les préposés de l'écocentre**



## ÉCOCENTRE—TÂCHES QUOTIDIENNES

DATE : \_\_\_\_\_

| FAIT               | QUOI FAIRE ?  | COMMENTAIRES/ACTIONS | INITIALES |
|--------------------|---|----------------------|-----------|
| TOUS LES MATINS    |   |                      |           |
|                    | Ouvrir la barrière  |                      |           |
|                    | Nettoyer l'entrée et le chemin d'accès si nécessaire  |                      |           |
|                    | S'assurer que le site est propre  |                      |           |
|                    | Faire le tour du site pour nettoyer les dépôts sauvages                                       |                      |           |
| POUR CHAQUE VISITE |   |                      |           |
|                    | Accueillir les visiteurs et valider leur admissibilité et celle des matières apportées        |                      |           |
|                    | Remplir la fiche de suivi des visites et des matières   |                      |           |
|                    | Orienter le visiteur pour le dépôt des matières   |                      |           |
|                    | Veiller au tri adéquat des matières   |                      |           |
|                    | Trier les résidus domestiques dangereux à leur réception                                      |                      |           |
|                    | Sensibiliser le visiteur et communiquer les enjeux de gestion des matières résiduelles        |                      |           |
| PENDANT LA JOURNÉE |   |                      |           |
|                    | Entretenir les lieux et garder le site propre et sécuritaire, ramasser les débris sur le site |                      |           |
|                    | Sécuriser les lieux durant la collecte des conteneurs et des bacs                             |                      |           |
|                    | Lorsqu'il neige, déblayer la signalisation et demander le déneigement                         |                      |           |
| TOUS LES SOIRS     |   |                      |           |
|                    | Vérifier qu'il ne reste personne sur le site  |                      |           |
|                    | Barrer les conteneurs RDD et les bâtiments  |                      |           |
|                    | Fermer la barrière  |                      |           |

**ÉCOCENTRE—TÂCHES HEBDOMADAIRES**

DATE : \_\_\_\_\_

| FAIT                    | QUOI FAIRE ?  | COMMENTAIRES/ACTIONS | INITIALES |
|-------------------------|---|----------------------|-----------|
| POUR LE SITE EN GÉNÉRAL |   |                      |           |
|                         | Vérifier le niveau de remplissage de tous les secteurs (conteneurs, barils, etc.)                           |                      |           |
|                         | Aviser la personne responsable de contacter les récupérateurs   |                      |           |
|                         | Vérifier que les équipements endommagés, défectueux ou avec des pièces manquantes sont réparés ou remplacés |                      |           |
|                         | S'assurer que les conteneurs/boîtes/barils soient correctement entreposés et accessibles pour la collecte   |                      |           |
|                         | Transmettre les fiches de suivi papier à la personne responsable  |                      |           |

**ÉCOCENTRE—TÂCHES MENSUELLES**

DATE : \_\_\_\_\_

| FAIT   | QUOI FAIRE ?  | COMMENTAIRES/ACTIONS | INITIALES |
|--|---|----------------------|-----------|
| POUR LE SITE EN GÉNÉRAL                              |   |                      |           |
|  | Vérifier que la signalisation est en bon état   |                      |           |
|  | Vérifier l'état des conteneurs, bacs, et autres installations (sans fuite, rouille ou bosse sévère)                   |                      |           |
|  | Vérifier que la barrière et la clôture de l'écocentre sont en bon état  |                      |           |
|  | Remplacer des équipements défectueux ou manquants   |                      |           |
| ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE |   |                      |           |
|  | Vérifier que la trousse de premiers soins est complète et en bon état (utiliser la grille d'inspection de la trousse) |                      |           |
|  | Vérifier que les équipements de protection individuelle sont disponibles et en bon état                               |                      |           |
|  | Vérifier que la trousse de déversement est en bon état  |                      |           |
|  | Vérifier que les extincteurs incendie et la douche oculaire sont en bon état  |                      |           |

**ÉCOCENTRE—TÂCHES BIANNUELLES (2 fois par année)**

DATE : \_\_\_\_\_

| FAIT                   | QUOI FAIRE ?   | COMMENTAIRES/ACTIONS | INITIALES |
|------------------------|--|----------------------|-----------|
| ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ |  |                      |           |
|                        | Inspecter la douche oculaire, s'assurer qu'elle fonctionne et qu'il y a des bouteilles de remplacement (vérifier la date d'expiration) |                      |           |
|                        | Changer les matériaux absorbants et/ou nettoyer le bassin de rétention RDD   |                      |           |



| TROUSSE DE PREMIERS SOINS                |                   | JA                   | FE | MR | AL | MA | JN | JL | AU | SE | OC | NO | DE |
|--|-------------------|----------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Articles                                 | Quantité complète | Quantité inventoriée |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|  |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| <b>Trousse inspectée par (initiales)</b> |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
| <b>Date de l'inspection</b>              |                   |                      |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |

Mises en garde : La trousse ne doit jamais contenir de médicaments, ni être cadenassée ou fermée à clé.  
Son contenu doit être accessible à tous.

## Annexe 11 – Plan d’intervention d’urgence

L’entièreté du plan d’intervention d’urgence est à adapter selon le contexte et les procédures de votre communauté. Le texte en orange identifie les éléments les plus importants à réviser.

### 1. Équipement d’urgence au site

| Équipement                | Emplacement |
|---------------------------|-------------|
| Trousse de premiers soins |             |
| Téléphone                 |             |
| Gants jetables            |             |
| Douche oculaire           |             |
| Instincteurs              |             |
| Trousse de déversement    |             |

### 2. Liste téléphonique d’urgence

- Responsable de l’écocentre :
  - Nom
- Service de police :
- Service incendie :
- Centre de santé :
- Ambulance :
- Centre antipoison du Québec :      **1 800-463-5060**
- Urgence-Environnement :            **1 866 694-5454**

**Tout déversement doit être signalé à Urgence-Environnement.**

### 3. Consigne de sécurité

Pour chaque accident, un rapport accident/incident doit être rempli par les préposés et le cas échéant **complété par l’infirmière**. Remettre **au responsable de l’écocentre**.

## 4. Situations d'urgence possibles

1. Accident de travail de l'employé
2. Accident d'un visiteur
3. Contact cutané avec des matières dangereuses ou éclaboussure dans les yeux
4. Inhalation de vapeurs nocives
5. Ingestion (avaler ou fumer) de matières dangereuses
6. Fuites et déversements accidentels<sup>6</sup>
7. Incendies
8. Chute dans un conteneur
9. Vol
10. Violence
11. Coup de chaleur

## 5. Situations d'urgence et scénarios d'intervention

### 5.1. Accident de travail de l'employé

- En cas d'urgence, [appeler le Centre de santé](#)
- Si blessure non urgente, intervention par l'infirmière (rapport accident/incident).

### 5.2. Accident d'un visiteur

- En cas d'urgence, [appeler le Centre de santé](#)
- Entreprendre les premiers soins jusqu'à l'arrivée de l'infirmière et/ou de l'ambulance.

### 5.3. Contact cutané (sur la peau) des matières dangereuses ou éclaboussure dans les yeux

- Grande zone du corps éclaboussée : Rincer la zone affectée pendant 20 minutes à l'eau froide/tiède (enlever bijoux et vêtements). Il ne faut jamais se servir d'onguents, de crèmes ou de lotions. Consultez un médecin dès que possible.
- Petite surface de la peau éclaboussée : Rincer abondamment à l'eau froide, puis à l'eau savonneuse. Si par la suite on observe une réaction cutanée, consultez un médecin.
- Éclaboussure dans les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau (douche oculaire) pendant au moins 20 minutes.

---

<sup>6</sup>Tout déversement doit être signalé à Urgence-Environnement : 1 866-694-5454

#### 5.4. Inhalation (respiration) de vapeurs nocives

- Respirer de l'air frais
- Si les symptômes ne passent pas, aller directement au centre de santé le plus près.

#### 5.5. Ingestion (avalier ou fumer) de matières dangereuses

- Appeler le Centre antipoison 1-800-463-5060 et avoir l'étiquette du produit en main.
- Suivre les instructions du Centre antipoison
- Les différents types de produits ont différents traitements. Ne pas donner à boire, à manger ou faire vomir sans l'avis du centre antipoison, car cela risque d'aggraver le problème.

#### 5.6. Déversement solide et/ou liquide mineur

- Mettre l'équipement de sécurité
- Identifier le produit en cause
- Évacuer la zone d'influence
- Colmater la fuite, si possible s'il y a lieu avec la trousse de déversement. Empêcher d'atteindre les drains
- Récupérer le produit à l'aide de la trousse de déversement et sécuriser la zone
- Récupérer l'absorbant contaminé et le mettre dans un contenant étanche. Identifier le contenant et en disposer au bon endroit selon sa nature (exemple déversement d'huile disposé dans le bac bleu foncé SOGHU).
- Appeler Urgence-Environnement pour signaler le déversement



#### ASTUCE

Un déversement n'est pas qualifié de majeur ou de mineur selon la quantité de matière répandue, mais plutôt selon la nature de la matière répandue.



### 5.7. Déversement solide et/ou liquide majeur

- Mettre l'équipement de sécurité
- Identifier le produit en cause
- Appeler Urgence-Environnement
- Suivre les directives d'Urgence-Environnement
- Évacuer la zone d'influence
- Interdire l'accès au site
- Si ce n'est pas contraire aux directives reçues :
  - Si une fuite survient dans un bâtiment, ouvrir les portes pour ventiler
  - Si le déversement est à l'extérieur, sceller les puisards environnants
  - Une fois la fuite colmatée, contenir le déversement liquide avec l'absorbant approprié et une digue, si nécessaire
  - Récupérer l'absorbant contaminé et le mettre dans un contenant étanche. Identifier le contenant et en disposer au bon endroit selon sa nature (exemple déversement d'huile disposé dans le bac bleu foncé SOGHU).

### 5.8. Fuite de gaz mineure

- S'il y a possibilité de le faire sans entrer en contact avec le produit, déplacer la source afin de minimiser l'exposition et aider la dilution
- Éloigner les visiteurs et le personnel

### 5.9. Fuite de gaz majeure

- Isoler dans toutes les directions autour du point de déversement
- Évacuer les visiteurs et le personnel hors du panache de gaz
- Éviter les dépressions de terrain et demeurer en amont du vent
- Interdire l'accès au site
- Évaluer le risque et décider des mesures à prendre par les intervenants suivants (obtenir des secours extérieurs avant que les moyens de lutte du site ne soient dépassés) :
  - Le ou la responsable de l'écocentre
  - Urgence-Environnement
  - Le Service incendie
- Intervention appropriée (confinement/extinction/absorption)
- Restauration si nécessaire et reprendre les activités, s'il y a lieu

## 5.10. Incendie

- Appeler la police
  - La police appellera le service incendie
- Mettre les équipements de sécurité
- Appeler Urgence-Environnement
- Appeler le ou la responsable de l'écocentre
- Identifier le produit qui a déclenché l'incendie (si possible)
- Si le feu provient d'un produit chimique ou pétrolier, ne pas tenter de l'éteindre. Porter un masque.
- Si petit feu ne présentant aucun risque pour vous, utilisez l'extincteur à poudre ABC et sécurisez. Ne jamais utiliser d'eau.
- Évacuer les personnes à proximité et évacuer le site
- Évaluer le risque et décider des mesures à prendre par les intervenants suivants (obtenir des secours de l'extérieur avant que les moyens de lutte ne soient dépassés) :
  - Le ou la responsable de l'écocentre
  - Le Service incendie
  - Urgence-Environnement
- Maîtrise de l'incendie par les pompiers
- Restaurer si nécessaire et reprendre les activités, si possible.

## 5.11. Chute dans un conteneur

- Vérifier l'état de la personne : l'employé possédant son cours de premiers soins descend dans le conteneur afin de vérifier l'état de la personne. Il est très important de vérifier si elle respire, si elle est consciente, etc.
- Appeler les secours : le ou la préposé(e) de l'écocentre ou un visiteur présent sur les lieux doit appeler **la police et/ou le Centre de santé** dépendamment de la gravité de l'incident.
- Fermer l'écocentre. Mettre une personne à l'entrée afin de s'assurer que personne n'entre et afin d'ouvrir les barrières lorsque les secours arriveront. S'assurer de laisser un passage pour les secours.
- Attendre les secours.
- Il faut communiquer avec la personne jusqu'à ce que les secours arrivent afin de s'assurer qu'elle demeure consciente.

Prévention des chutes : Il est très important de mettre des chaînes de sécurité devant tous les conteneurs pour éviter ce genre d'accident ou encore, des blocs de béton surélevés par rapport au sol.

## 5.12. Violence

On pense ordinairement que la violence est strictement une question d'agression physique, mais cette question revêt un aspect beaucoup plus étendu. Il faut alors considérer qu'il y a violence dans tous les cas comme les suivants, où une personne se sent maltraitée, menacée, intimidée ou agressée :

- Comportements menaçants : gestes du poing, destruction matérielle, objets lancés
- Menace orale ou écrite : toute expression d'une intention d'infliger du mal
- Harcèlement : tout comportement qui abaisse une personne, l'humilie, la gêne, l'inquiète, l'ennuie ou l'injurie, que cela soit par des mots, des gestes, de l'intimidation, de la contrainte ou d'autres activités inappropriées
- Excès verbaux : jurons, insultes ou langage condescendant
- Agression physique : coups portés de la main ou du pied, poussée, bousculade

La violence peut prendre des formes aussi diverses (Tableau 10) que les rumeurs, les jurons, les injures, les mauvais coups, les chicanes, les dommages matériels, le vandalisme, le sabotage, la bousculade, le vol, l'agression physique ou psychologique, les accès de colère, le viol, l'incendie volontaire et le meurtre.

### Comment intervenir?

- Agir avec tact
- Être capable de décoder le comportement des visiteurs
- Avertir les visiteurs en leur rappelant les règlements
- Appeler **le ou la responsable** pour régler le problème. Si **le ou la responsable** n'est pas en mesure de lui répondre, en dernier recours, **appeler la police**.

### Comment reconnaître les signes de violence ?

**Tableau 10: Reconnaissance des signes de violence**

| Indices non verbaux  | Indices verbaux   |
|--|---|
| Regard fixe, menaçant, fuyant, postures menaçantes, tendance à s'approcher | Niveau 1 : la personne questionne sur un ton sarcastique        |
| Soupirs, modification de la respiration, serrement de la mâchoire          | Niveau 2 : elle refuse de collaborer et manifeste son désaccord |
| Changement de couleur au visage (pâleur ou rougeurs)                       | Niveau 3 : elle blâme, accuse, blasphème                        |
| Raidissement des membres, tremblements                                     | Niveau 4 : elle menace, hausse le ton                           |
| Agitation, mouvements saccadés   | Niveau 5 : elle agit, frappe, bouscule                          |

### 5.13. Vols

Le vol peut aussi bien intervenir à l'interne (par un employé) ou à l'externe (par un visiteur). Les matières amenées à l'écocentre sont la propriété de l'écocentre et il est interdit à quiconque d'en disposer autrement que dans les ententes convenues avec les récupérateurs. Voici les différentes mesures à suivre si un vol survient :

Vol à l'interne :

- Avertir le ou la responsable de l'écocentre. Elle décidera de la procédure à suivre.

Vol à l'externe :

- Agir avec tact
- Avertir le visiteur et lui rappeler les règles de l'écocentre
- Avertir le ou la responsable de l'écocentre
- Si la situation ne se règle pas, en dernier recours, appeler la police

### 5.14. Coup de chaleur

Les journées de grande chaleur et de canicule, les travailleurs doivent rester attentifs aux symptômes et aux signes d'un coup de chaleur. Ils doivent porter attention à leurs propres réactions aussi bien qu'à tout comportement anormal chez l'un de leurs collègues ou un visiteur.

Si une personne ressent :

- Des étourdissements, des vertiges, une fatigue inhabituelle ; elle doit cesser le travail immédiatement et prévenir sans tarder un secouriste et le ou la responsable. C'est peut-être le début d'un coup de chaleur. La personne doit se reposer sous surveillance, à l'ombre ou dans un endroit frais, et boire de l'eau jusqu'à ce qu'elle ait complètement récupéré.
- Si elle ne récupère pas complètement et qu'elle présente d'autres problèmes comme : tenir des propos incohérents, perdre l'équilibre et perdre connaissance. **IL Y A URGENCE MÉDICALE !!!** Il faut intervenir tout de suite.

Procédure à suivre en cas de coup de chaleur :

- Appeler le Centre de santé. Il est important de suivre les recommandations du Centre de santé en attendant les secours.
- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et lui ôter ses vêtements
- Asperger son corps avec de petites quantités d'eau
- Assurer le plus de ventilation possible
- Si la personne est consciente et lucide, lui donner de l'eau fraîche en petites quantités

## Annexe 12 – Rapport d'incident

### Date et heure de l'incident

|         |  |
|---------|--|
| Date :  |  |
| Heure : |  |
| Lieu :  |  |

### Coordonnées de la personne

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Numéros de téléphone

Résidence : \_\_\_\_\_ Bureau : \_\_\_\_\_

Cellulaire : \_\_\_\_\_


### Témoins de l'incident et coordonnées

|             |             |
|-------------|-------------|
| Nom :       | Nom :       |
| Prénom :    | Prénom :    |
| Téléphone : | Téléphone : |









 250, Place Chef Michel-Laveau,  
suite 201 - Wendake (Québec)  
G0A 4V0

 418 843-9999

 418 843-3625

 [info@iddpnql.ca](mailto:info@iddpnql.ca)

 [www.iddpnql.ca](http://www.iddpnql.ca)



**IDDPNQL**  
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES  
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR